

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2012



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 15 février 2012

*Bilan du Grenelle de l'environnement
Pour un nouvel élan*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
BILAN DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, POUR UN NOUVEL ÉLAN.....	6
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	6
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	17
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	19
Ostre-mer - Mme Romouli Zouhair	19
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin...	20
Agriculture - Mme Bonneau.....	22
Environnement et nature et UNSA - Mme de Béthencourt	23
UNAF - M. de Viguerie.....	25
Artisanat - Mme Sassano.....	26
CFTC - M.Ibal.....	27
CGT - M. Minder	28
Associations - M. Roirant.....	30
CGT-FO - Mme Millan	31
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	32
Personnalités qualifiées - Mme Meyer	34
Personnalités qualifiées - Mme Chabaud	35
CFDT - M. Blanc.....	37
Coopération - M. Verdier	38
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	40
CFE-CGC - M. Artero.....	41
Personnalités qualifiées - M. Lucas	43
ALLOCUTION DE MME NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT	44
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	52
ANNEXES	55
Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet <i>Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan</i>	57
Annexe 2 : Suite donnée par la commission temporaire aux amendements déposés sur le sujet <i>Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan</i>	63
Annexe 3 : <i>Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan</i> Diaporama illustrant les propos de Mme Pierrette Crosemarie, rapporteure.....	69

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Mes Chers collègues, la séance est ouverte. Notre secrétaire de séance est Jean-Baptiste Prévost.

COMMUNICATIONS

M. le Président. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 28 février à 14 heures 30. Elle sera consacrée à la présentation du projet d'avis relatif au *Projet de schéma national des infrastructures de transports*, présenté par MM. Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet, rapporteurs, au nom de la section de l'aménagement du territoire, présidée par M. Jean-Alain Mariotti.

Le mercredi 29 à 14 heures 30, sera examiné le projet d'avis *Gagner la bataille de l'exportation avec les PME* présenté par M. Jean-François Roubaud, rapporteur, au nom de la section des Affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le 28 février à 9 heures 30.

Notre assemblée plénière, aujourd'hui, est consacré à la présentation de l'avis sur le *Bilan du Grenelle de l'environnement*, présenté par Mme Crosemarie, rapporteure au nom de la commission temporaire.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, participera à nos débats. Madame la ministre arrivera vers 16 heures 15 et Mme Dominique Dron, commissaire général au développement durable, devrait également nous rejoindre vers 15 heures 30.

Sans plus tarder, je vais demander à Mme la rapporteure, Mme Pierrette Crosemarie, de bien vouloir nous présenter son projet d'avis sur le *Bilan du Grenelle de l'environnement*, au nom de la section temporaire, présidée par M. Bernard Guirkinge.

Lors de la conférence de presse, le Président Guirkinge a rappelé à quel point il avait été sensible à l'attitude des membres de cette commission pour mettre en avant ce qui est une mutation nécessaire sur les croissances durables qui méritent une culture nouvelle. Cela correspond tout à fait à la volonté du CESE de s'investir dans une assemblée du temps long et de relever les enjeux de demain.

Madame la rapporteure, vous avez la parole.

**BILAN DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT,
POUR UN NOUVEL ÉLAN**

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

Mme Crosemarie, rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues et... Chers amis, car vous êtes nombreux dans les tribunes à être venus écouter la présentation du projet d'avis relatif au *Bilan du Grenelle de l'environnement* pour un nouvel essor de ce Grenelle.

Je vous remercie de me donner la parole pour me permettre de vous présenter ce qui a été notre travail au sein de la commission temporaire ces derniers mois.

Le gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur le bilan du Grenelle de l'environnement en l'interrogeant plus particulièrement sur les avancées obtenues et les moyens de relancer la dynamique là où un retard a été observé. La lettre de saisine qualifie les 268 engagements du Grenelle de programme de société visant à opérer une mutation écologique vers des modèles de développement plus durable.

Pour répondre à cette demande, le Bureau du Conseil a décidé la constitution d'une commission spéciale, sous la présidence de M. Guirkingier. Les membres de la commission étant particulièrement motivés, notre travail a donné lieu à un très grand nombre d'auditions, à la tenue de tables rondes, à de nombreux entretiens, à un déplacement dans la région Paca.

Le texte a ensuite été l'objet de débats animés entre nous, a fait l'objet de différentes versions qui s'efforçaient d'intégrer au mieux les observations et amendements, ce que je vais m'efforcer de retracer ici puisque encore ce matin, nous avons pu constater combien le sujet nous intéressait tous.

Je remercie donc tous ceux qui ont contribué à ce projet d'avis que je vais vous présenter aujourd'hui ainsi bien sûr que l'administration de la section de l'environnement, qui a assuré celle de la commission temporaire, qui en a été la « cheville ouvrière » (je l'ai qualifiée ainsi). Je ne sais pas si le terme sera bien reçu, en tout cas de mon point de vue, c'est un compliment. L'administrateur, Serge Péron, Didier et Julie n'ont pas ménagé dans cette période leurs heures ni leurs énergies pour le bon déroulement des travaux de la commission.

Pour ce projet d'avis, nous avons donc fait des choix, le premier d'entre eux étant d'analyser la gouvernance inédite mise en œuvre à l'occasion de ce Grenelle. Il ne s'agissait pas pour nous de reprendre les 268 engagements et de suivre dans le détail leur évolution, d'autres le font et mieux que nous n'aurions pu le faire. Lorsque les questions thématiques sont abordées, elles le sont à titre d'exemples du process.

Dans un contexte de grave crise économique et sociale, la saisine nous invitait à mesurer le degré de transformation de la société française grâce au Grenelle et à apprécier la prise en compte des enjeux environnementaux à la fois dans les politiques publiques et par les différents acteurs. Notre avis commence donc par une analyse de ce qu'a été le Grenelle, ce qui en a fait l'originalité dans la forme et le fonds, pour porter un jugement sur son évolution.

Premier point : ce qu'a été le Grenelle. Pour les plus anciens, Grenelle évoque autre chose. C'est un protocole, celui du 27 mai 1968, dans un contexte social de grève, d'occupations d'usines, d'ateliers de bureau qui a marqué de profonds changements dans la société française.

Le Grenelle de l'environnement lui n'a pas été porté par un tel mouvement social, mais il portait néanmoins cette ambition de faire évoluer profondément la société. C'est une initiative gouvernementale pour permettre à la France de relever les défis économiques et sociaux découlant de l'accélération des changements climatiques, de la prise en compte des enjeux environnementaux largement popularisés dans la campagne électorale de 2007.

Une fois décidé au plus haut niveau, le Grenelle de l'environnement s'est concrétisé par six groupes de travail, des comités opérationnels, des tables rondes à cinq collèges ou plus - État, collectivités locales, entreprises, syndicats, organisations de protection de l'environnement et personnalités associées - produisant les 268 engagements d'octobre 2007 regroupés sous quatre intitulés que je rappellerai ici : lutter contre le changement climatique, préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels, préserver la santé et l'environnement, instaurer une démocratie écologique.

Le Président de la République a repris ses engagements sur lesquels les cinq collèges avaient discuté dans un processus de concertation inédit. La traduction législative s'est faite au travers de deux lois : Grenelle 1, une loi de programme de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, une loi d'orientation donc mais non normative, votée à la quasi-unanimité et Grenelle 2, loi portant engagement national pour l'environnement avec 257 articles, plus de 200 décrets d'application et sans doute un certain nombre de circulaires.

Qu'avons-nous retenu de ce processus ? (*Cf. diaporama publié en annexe*)

Celui-ci a suscité une dynamique en faveur de l'environnement dans le cadre d'une gouvernance inédite. Le fonctionnement en collège a permis de véritables échanges et l'expression d'une profusion de propositions même si l'État a repris au fil du temps une place prépondérante au travers des présidences, des responsabilités de présidents et de rapporteurs des comités.

De véritables évolutions des pratiques et des mentalités ont été constatées dans la période faisant progresser l'intégration des préoccupations environnementales dans la vie quotidienne.

La méthode mérite néanmoins un examen critique : critères de représentativité des acteurs, degré de mobilisation inégal, rôle de l'État et sur le fond choix d'approche thématique, absence de mesures des implications économiques et sociales des choix proposés, enfin incertitude sur les financements affectés.

Le projet d'avis fait donc le constat d'une dynamique tout à fait inédite et positive mais dans le cadre d'un processus qui s'est peu à peu essoufflé et d'une remise en cause d'un certain nombre d'engagements aboutissant à la déception d'un certain nombre d'acteurs.

Un processus qui s'essouffle parce que la loi Grenelle 2 adoptée en juillet 2010 nécessite de nombreux textes d'application et les difficultés de la gouvernance à cinq dans la durée apparaissent concrètement : multiplicité des chantiers ouverts, complexité des dossiers, mise en cohérence avec les dispositifs communautaires. Mais surtout, à partir de 2008, le contexte économique et social change la donne. La crise s'impose dans le débat environnemental demandant des réponses à la fois au niveau européen ou mieux inscrites dans une problématique de développement durable, impliquant des évolutions, des modes de production et des modes de consommation et ceci dans la durée.

Cela impliquerait un véritable dialogue social et environnemental entre acteurs.

Enfin, au niveau des territoires, cette démarche requiert concertation et mise en cohérence avec l'existant, compte tenu des compétences des collectivités locales et notamment des régions, ce qui n'apparaît pas si évident dans le contexte. Bertrand Pancher, dans un des rapports réalisés sur le sujet à l'Assemblée nationale, a pu ainsi noter que le plan local avait été le grand manque du Grenelle, même si les acteurs locaux ont été réunis. Mais, il faut noter qu'ils avaient peu de marges de manœuvre ; il a donc manqué de la visibilité et de la cohérence sur les compétences environnementales des acteurs à ce niveau.

Le projet d'avis fait également le constat que des engagements emblématiques se trouvent, de fait, remis en cause. À titre d'exemple, il cite l'engagement sociétal des entreprises ; le décret qui doit préciser les informations environnementales, vérifiées par un organisme tiers et préciser les seuils d'application n'est toujours pas sorti.

Le projet d'avis donne également l'exemple du fret ferroviaire, sur lequel le Conseil aura l'occasion de revenir à l'occasion de son avis sur le SNIT. Il soulève également les implications budgétaires de certaines dispositions qui ont conduit à minimiser certaines mesures, voire à les reporter sans date d'application effective.

Ce bref constat dressé, l'essentiel des débats de la commission s'est porté sur les propositions. Pour nous, il s'agit de créer les conditions d'un nouveau processus qui parte bien des acquis du Grenelle, qui s'inscrive d'emblée dans une problématique internationale et européenne de développement durable, qui organise des transitions vers une croissance respectueuse de l'environnement, qui réduise les inégalités et revalorise le travail.

Pour créer les conditions de cette nouvelle dynamique, le projet d'avis propose de miser sur les jeunes générations, d'encourager l'éducation et la formation au développement durable dès la petite enfance dans l'école, dans la famille, puis tout au long du parcours scolaire, avec l'ensemble des acteurs et en insistant sur l'apport du secteur associatif. Pour la formation à l'école, au collège, au lycée, nous proposons de favoriser une approche interdisciplinaire prenant en compte les modifications des programmes scolaires récemment intervenus. Nous proposons de former les enseignants, en formation initiale et en formation continue, à l'enseignement au développement durable. Nous n'oublions pas les personnels de direction et d'inspection pour aider les établissements dans la construction de leur projet. Et puis, nous insistons sur l'importance des partenariats avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises pour contribuer à l'éducation non formelle.

La prise en compte du développement durable par l'enseignement supérieur doit concerner, pour nous, tous les cursus, toutes les écoles et organismes de formation. Cet effort doit se poursuivre à l'occasion des formations continues qui doivent faire l'objet de concertations. Nous proposons, d'ailleurs, que les cadres du public comme du privé soient évalués en fonction de la prise en compte, dans leurs pratiques professionnelles, de critères de développement durable. La sensibilisation et l'éducation au développement durable doivent permettre de stimuler la gouvernance au niveau national, structurée pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques.

Cette partie du projet d'avis a suscité beaucoup de débats entre les membres de la commission, car elle conduisait à s'interroger sur l'architecture administrative et politique du gouvernement mais, aussi, sur ce nouveau rôle du Conseil économique, social et environnemental. Le Grenelle de l'environnement a, en effet, été à l'origine de la transformation environnementale du Conseil. Cette modification constitutionnelle marque la volonté du législateur d'intégrer le développement durable dans le processus de la décision publique.

Pour autant, dans le cadre de la réflexion de l'assemblée sur son fonctionnement, il a semblé que les problématiques de développement durable pourraient être plus transversales à l'avenir. Le projet d'avis propose que le Conseil puisse aussi saisir la commission nationale du débat public sur les questions d'environnement et d'aménagement du territoire. Il propose également que les liens avec l'Assemblée nationale et le Sénat soient plus formalisés. La loi Grenelle 1 a prévu la pérennisation du dialogue environnemental à cinq, avec la création du Conseil national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE). Mis en place par un décret d'avril 2010, ce Conseil placé auprès du ministre chargé du développement durable a pour vocation de suivre la mise en œuvre des engagements du Grenelle.

Le projet d'avis propose donc qu'il soit conforté dans sa place et son rôle, son positionnement étant adapté à l'architecture politique et administrative retenue. Il invite également à clarifier la question de la représentativité des acteurs amenés à y siéger. C'est au niveau des territoires que les politiques environnementales sont concrètement débattues avec les populations et mises en

œuvre à partir des compétences des différentes collectivités. Notre déplacement en région PACA a été l'occasion de voir l'extrême richesse des initiatives, mais aussi la très grande complexité résultant de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les territoires.

Aussi, le projet d'avis propose de simplifier, de mieux organiser les instances existantes et de faire évoluer certaines instances consultatives vers des instances de concertation. Constatant que certaines régions ont mis en place un comité de suivi du Grenelle, co-présidé par le préfet et le Président du Conseil régional, le projet d'avis recommande que ce comité soit composé à minima selon des critères de représentativité reflétant une gouvernance équilibrée à 5 collèges, comme l'avait noté l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Alsace.

Dans le cadre d'une mise en œuvre au niveau territorial, il nous semble que les CESER pourraient être appelé à jouer un rôle nouveau. Au-delà des saisines obligatoires, ce rôle nouveau pourrait être de recueillir et synthétiser les travaux des instances de concertation, pour en dégager les cohérences et mettre en évidence des priorités. Rappelons que les CESER ont eux aussi vu leur fonctionnement renouvelé avec la prise en compte des acteurs environnementaux et qu'ils fonctionnent selon une logique de trois ou quatre collèges leur permettant une expression de la société civile sur ces enjeux.

Le projet d'avis constate que les lois Grenelle créent de nouveaux documents dits stratégiques à horizons temporels différents, sans cohérence ni hiérarchie entre eux. Il propose donc d'étudier l'octroi au schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires d'un caractère opposable ou prescriptif dans le cadre d'une réforme des compétences des collectivités territoriales. Pour mener ce dialogue renouvelé, tant au niveau national qu'au niveau des territoires, la commission précise les conditions pour que les citoyens, les salariés soient de véritables acteurs de ce dialogue environnemental, notamment par une application effective de la charte de l'environnement.

Concernant plus particulièrement les salariés, il s'agit de trois propositions complémentaires qui vous sont formulées. Engager au niveau du Conseil un travail permettant de préciser les conditions d'une alerte environnementale en milieu professionnel. Ceci n'est pas opposé au fait que les partenaires sociaux poursuivent la négociation engagée sur ce point. Il s'agit de compléter les informations économiques et financières fournies aux comités d'entreprise dans les entreprises qui sont dotées de telles structures, d'informations environnementales. Il s'agit, aussi, de permettre aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de prendre en compte les risques nouveaux que sont les risques environnementaux, pour proposer des politiques de prévention.

Le projet d'avis rappelle également le souhait des acteurs d'un *reporting* environnemental et social concernant les entreprises les plus importantes. Pour parvenir à cette meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, je vous ai présenté quelques outils. Nous nous sommes intéressés à comment mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production, la consommation et dans le comportement de tous les acteurs.

Pour parvenir à cette prise en compte, alors que la crise économique a modifié la donne, la commission propose de s'inscrire résolument dans une dynamique de croissance que nous avons appelée « croissance verte », impactant au-delà des éco-industries l'ensemble des secteurs productifs et des services ; c'est ce point qui nous paraît fondamental.

Pour entreprendre cette évolution vers une économie moins carbonée et plus sobre en ressources naturelles, le projet d'avis propose de gérer dans la durée les transitions économiques, sociales et environnementales. Il s'agit bien sûr tout à la fois de développer des filières nouvelles - et nous en ciblons quelques-unes, comme les énergies marines ou la déconstruction et la dépollution des navires -, mais d'autres filières sont considérées comme particulièrement importantes pour ces mutations.

Le projet d'avis ne néglige pas les mutations de l'ensemble de l'appareil productif. Les efforts d'adaptation seront à conduire partout. Le projet d'avis insiste sur l'accompagnement actif de ces mutations, en particulier sur le dialogue qui doit gérer dans la durée les transformations d'emplois à la fois quantitatives et qualitatives.

Mais la croissance verte n'est pas réservée à l'industrie, et le Grenelle a posé la question d'une évolution des modes de production agricole. Au regard des objectifs que je rappelle - réduction de moitié si possible de l'usage des pesticides, développement d'une démarche de certification environnementale, développement de l'agriculture biologique - des évolutions s'effectuent de façon inégale, mais les propositions s'inscrivent dans une évolution de l'ensemble de l'agriculture vers des modes de production plus durables, conciliant sécurité alimentaire, productivité et environnement.

Le projet d'avis propose donc de renforcer la recherche, de poursuivre les actions d'information et de formation des professionnels engagées, plus particulièrement sur les pesticides aujourd'hui. Il insiste sur le besoin de visibilité et de lisibilité des politiques publiques pour engager des transitions lourdes.

Nous avons choisi de mettre un focus particulier sur la rénovation du bâti ancien parce que le secteur du bâtiment représente à lui seul 19 % des émissions de gaz à effet de serre et 43 % de la consommation d'énergie finale. Le projet d'avis présente donc un certain nombre de propositions pour rendre effective cette rénovation au-delà des efforts déjà réalisés.

Vous voyez apparaître les propositions que nous formulons : mieux connaître la performance énergétique, aider à la rénovation thermique en fonction de l'efficacité énergétique et/ou de critères de revenus, lier les aides publiques à des clauses de qualité, améliorer l'offre et les contenus de formation, rendre plus lisibles et plus stables les dispositifs d'incitation. Cet ensemble de propositions ne serait pas complet si nous n'avions mis un accent particulier sur la précarité énergétique, qui nous semble aujourd'hui un problème important, un problème de plus en plus important (quatre millions de ménages concernés), approfondissant ainsi le souci de cohérence des politiques sociales et des politiques environnementales menées.

Il nous semble donc qu'il y a lieu d'améliorer l'information sur les tarifs sociaux, qu'il faut déployer plus le programme « habiter mieux », qui met en œuvre l'ensemble des acteurs et différents moyens, ceux de l'État, des collectivités locales et d'agences. Il y a lieu d'assurer un égal accès à tous à l'électricité ; je pense à nos compatriotes d'Outre-mer.

Le projet d'avis demande également un plan européen de lutte contre la précarité énergétique parce que, bien évidemment, nous ne sommes pas le seul pays de l'Union confronté à ce problème, et qu'un certain nombre d'autres pays ont déjà une expérience en la matière, je pense à la Grande-Bretagne.

Production, consommation, le projet d'avis ne pouvait pas ne pas aborder, ne serait-ce que brièvement, les évolutions constatées chez les consommateurs, les efforts entrepris pour une consommation différente, pour proposer une traçabilité des produits et services qui est porteuse d'une consommation responsable.

Le projet d'avis propose donc de poursuivre l'effort sur l'affichage environnemental et de l'accentuer. Il insiste sur les modalités d'élaboration et de contrôle des labels, aujourd'hui si divers, parmi lesquels le consommateur a du mal à se retrouver. Ces modalités d'élaboration, de contrôle, doivent être rigoureuses pour assurer la crédibilité des informations environnementales et assurer la confiance du public.

Mais nous proposons également d'aller vers une traçabilité sociale et environnementale qui permette au consommateur de connaître réellement les conditions d'origine et de fabrication d'un produit.

L'instauration d'un label « développement durable », dans lequel se sont d'ores et déjà engagés un certain nombre de collectivités - à titre d'exemple, je vous ai mis la Ville de Lyon - mais aussi un certain nombre d'organismes associatifs et des sportifs, qui garantisse le respect des normes sociales et environnementales dans la conception, la réalisation, la vente d'un produit ou d'un service permettrait au consommateur d'être mieux informé et d'agir responsable.

Il nous semble que cette démarche pourrait être confortée et développée.

Évidemment, toutes ces propositions ont un coût. Cela n'a pas échappé aux membres de la commission, qui ont souhaité traiter de la mobilisation des financements et de la fiscalité, mais en s'interrogeant tout d'abord sur ce que représentait la fiscalité environnementale aujourd'hui en France et comment nous nous situons par rapport à nos voisins.

À l'occasion du Grenelle, en effet, le débat s'est focalisé sur la taxe carbone. Mais je rappelle que d'autres mesures avaient été prises pour un objectif environnemental ou sans objectif environnemental mais ayant tout de même un impact environnemental.

Je citerai quelques-unes de ces mesures : le crédit d'impôt développement durable, le prêt à taux zéro, le bonus/malus automobile, l'aménagement de la taxe générale sur les activités polluantes, les mesures en faveur de l'agriculture biologique, les redevances sur les pesticides.

Nous avons donc pensé, face à cette énumération qui fait penser au raton laveur, qu'il aurait été judicieux de situer ces mesures dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité. Cela n'a pas été le cas, nous n'avons pu que le constater. Il nous a semblé qu'avant de créer de nouvelles taxes ou contributions, il serait bon d'examiner déjà les mesures fiscales défavorables à l'environnement, comme le relève la Cour des comptes dans son travail sur le financement du Grenelle.

De quelles dépenses fiscales, en effet, peut-on envisager la réaffectation ?

Nous avons envisagé plusieurs pistes pour les dépenses qui participent ainsi à l'étalement urbain et à la perte des terres agricoles et naturelles.

Quand je parle de dépenses fiscales, je dis tout de suite qu'il s'agit des aides publiques ; c'est notre jargon, à certains, dans cette assemblée. Le terme de dépenses fiscales n'est pas forcément compris au sens des techniciens. Ces dépenses, ce sont en fait des aides publiques. Un certain nombre d'aides ont des conséquences négatives pour l'environnement.

Je viens de citer l'étalement urbain, la perte de terres agricoles et naturelles. Nous citons dans notre projet d'avis un chiffre qui avait déjà été donné à cette tribune. Il faut penser que, chaque année, 86 000 hectares sont artificialisés, que 236 hectares d'espaces agricoles ou naturels disparaissent par jour. Il y a donc besoin d'examiner les dépenses qui vont concourir à cet étalement urbain et à cette perte de terres agricoles et naturelles. Bien évidemment, ce processus d'examen ne pourra se faire que dans la durée. Mais un certain nombre de travaux ont déjà été engagés, et permettent d'envisager tout à fait positivement cette réorientation.

De même, les dépenses fiscales, ces aides publiques, qui sont liées à la consommation d'énergies fossiles représentent aujourd'hui 5,8 milliards d'euros. C'est le chiffre de l'Inspection générale des finances qui était cité dans le rapport sur les niches fiscales et sociales. Nous proposons donc un examen de ces différents dispositifs au cas par cas, en fonction de l'impact environnemental mais aussi de l'impact économique et social, car nous sommes bien conscients

qu'un certain nombre de dispositifs auraient des répercussions directes sur des secteurs économiques et que ce réexamen doit s'envisager dans la durée.

Ce réexamen doit s'envisager dans la durée. Nous disons clairement que l'application du droit commun de la fiscalité énergétique, si elle se fait progressivement et de façon différenciée selon les secteurs professionnels, doit être mise en perspective ; le projet d'avis recommande d'ailleurs de faire ce réexamen dans un cadre européen, puisqu'il y aura de toute façon une révision de la taxation des produits énergétiques et que, dans ce cadre, la révision de la taxation du carbone est prévisible. Nous nous situons d'emblée en démarche proactive, dans ce cadre européen, de mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité des produits énergétiques.

Le projet d'avis insiste particulièrement sur l'importance des études d'impact économiques et sociales qui sont à mener à l'occasion de cette révision. Si le projet d'avis annonce clairement un réexamen de la fiscalité environnementale française, il propose de l'inscrire dans un cadre économique et socialement acceptable.

Le transparent qui s'affiche à l'écran représente la fiscalité environnementale française, qui porte essentiellement sur l'énergie, les transports et quelques redevances. Nous attirons également l'attention sur ce que nous considérons comme une imposition innommée, (le Conseil d'État la nomme ainsi), à savoir la contribution au service public de l'électricité parce que celle-ci, par sa construction, est destinée à la garantie d'approvisionnement des territoires non interconnectés, à la mise en œuvre d'une tarification sociale - je vous rassure, ce n'est aujourd'hui à hauteur que de 1,4 % du montant de la contribution - au budget de fonctionnement du médiateur, mais surtout à l'obligation d'achat de l'électricité d'origine éolienne, photovoltaïque ou issue de la valorisation des déchets.

Il nous semble là qu'il y a matière à réflexion ; un financement pour des énergies renouvelables, dont on dit qu'elles sont l'avenir, qui ne repose que sur le seul consommateur d'électricité est-il vraiment pérenne lorsqu'on souhaite développer une véritable filière industrielle ? Le projet d'avis pose la question. Il rappelle également que dans le cadre de la révision de cette fiscalité, il y a les principes constitutionnels d'égalité devant l'impôt et les charges publiques, ainsi que la nécessaire prise en compte des capacités contributives et l'adéquation objective poursuivie. C'est sur ces motifs qu'avaient été annulées un certain nombre de dispositions de fiscalité environnementale dans la dernière période, je pense bien évidemment à la TGAP, mais également à la contribution climat-énergie, devenue la taxe carbone.

Bien évidemment, nous avons essayé de rechercher des financements innovants. Le projet d'avis cible, avec les réserves qu'inspirent dans la dernière période les fraudes et les mouvements spéculatifs, les marchés de quotas qui seront mis en place, en Europe, à partir de 2013 pour les secteurs les plus énergisants. Concernant ces marchés de quotas, il rappelle que le Conseil avait proposé dans un avis antérieur, en accord avec des dispositifs européens, de consacrer une partie du produit des enchères aux stratégies d'adaptation au changement climatiques. J'ai appris ce matin qu'il paraît qu'il n'en était plus

question à un certain niveau. Nous réaffirmons cette proposition : dès lors que les marchés de quotas seront mis en place et généralisés, nous proposons qu'une partie du produit des enchères, en accord avec les partenaires au niveau européen (Business Europe et les organisations syndicales européennes), soit consacrée aux stratégies d'adaptation au changement climatique.

Nous proposons également qu'une part de la taxe sur les transactions financières soit affectée à ces stratégies d'adaptation. Je pense que vous auriez été étonnés que je ne fasse pas ce petit rappel !

Ces débats sur les questions financières nous ont largement occupés, puisque vous voyez que nous sommes partis d'une réaffectation de nos ressources, d'une reconstruction de la fiscalité environnementale, pour arriver à des financements innovants. Vous voyez que nous avons essayé de dresser un certain nombre de pistes pour les travaux futurs du Conseil (préserver l'efficacité économique, ne pas nuire à la compétitivité des entreprises, la justice fiscale, l'urgence écologique, etc.)

Nous proposons ensuite d'aborder les questions de méthode, avec un éclairage particulier sur une thématique qui nous semblait devoir être approfondie : il s'agit des problématiques de santé et d'environnement, dont il a déjà été question hier. Concernant la méthode, le projet d'avis réaffirme la nécessité d'effectuer des choix à partir d'axes stratégiques partagés et propose de reprendre les trois priorités qui étaient déjà celles de la loi Grenelle 1 et pour lesquelles il nous semble qu'il y a matière à poursuivre le travail engagé : le changement climatique, les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes, les risques pour la santé et l'environnement.

Les mesures à prendre doivent être examinées au regard de leur impact sur le long terme - cela nous a fédérés - du bénéfice environnemental attendu, du potentiel économique et de l'impact social. Nous nous situons bien dans cette articulation. Les moyens affectés à chaque mesure et leur dimensionnement doivent être définis en s'appuyant sur des scénarios prospectifs. Les membres de la commission ont souvent insisté sur cette prospective à vingt ans, voire plus pour définir des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. C'est vrai également pour la meilleure prise en compte des problématiques biodiversité et santé.

Enfin, nous rappelons que le gouvernement français ayant ratifié la convention d'Aarhus est tenue de rendre compte des résultats des concertations qu'il organise en matière environnementale ou d'expliquer les raisons qui conduisent à des choix différents.

Pour apprécier les différentes mesures, des indicateurs ont été élaborés aussi bien au niveau national que territorial dans un processus qui a associé statisticiens et acteurs de la société civile, plus particulièrement à l'occasion de la Conférence nationale des indicateurs du développement durable. Ce processus d'association, nous semble-t-il, a été précieux. Il doit être pérennisé en préservant les apports respectifs de chacun.

Par rapport à une question d'un journaliste ce matin, lors de la conférence de presse, nous ne prétendons pas être des statisticiens, mais nous avons une approche société civile qui mérite d'être confortée, confrontée à celle des statisticiens.

Concernant la biodiversité, dont une partie des indicateurs demande à être explorée, il importe de développer un travail en réseau qui permette un cadre commun de production, de validation, de valorisation et de diffusion des données. Le projet d'avis recommande d'ailleurs un travail particulier Outre-mer compte tenu de la richesse des écosystèmes Outre-mer.

Nous abordons maintenant les questions de santé et d'environnement.

Le projet d'avis a souhaité mettre l'accent sur cette thématique en confortant les observations et en partageant les préconisations du projet d'avis qui a été voté hier sur les politiques de prévention. Dans notre projet d'avis, nous proposons de renforcer la coordination entre ministères, d'avoir des agences en capacité d'intervention immédiate, de développer les connaissances et l'expertise, de mettre en place des formations professionnelles, d'assurer une meilleure surveillance sanitaire et de développer des politiques de prévention. Le leitmotiv est le suivant : mieux mesurer les pollutions et mettre en place les politiques de prévention. Tel fût notre fil conducteur.

Par rapport au vote de notre assemblée hier, nous sommes tout à fait complémentaires, puisque nos propositions concernent autant la prise en compte des risques industriels que celle des risques naturels. Enfin, nous avons souhaité nous inscrire délibérément dans les stratégies européennes et internationales et conforter le rôle de la société civile dans ces stratégies.

Notre souci d'une politique environnementale ambitieuse s'inscrit dans une dynamique au niveau international qui se matérialisera en juin 2012 à Rio, à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet de la terre par une conférence des Nations Unies pour le développement durable.

Les travaux seront centrés sur deux thèmes : l'économie verte dans le cadre de ce développement durable et d'élimination de la pauvreté, ainsi que l'amélioration du cadre institutionnel et plus particulièrement d'amélioration de la gouvernance environnementale.

Sur les différentes questions à l'ordre du jour, des engagements précis des États sont attendus. Ainsi, à côté des engagements volontaires pour l'environnement des différents acteurs, il conviendrait de définir des normes environnementales applicables à tous, à l'instar des règles de l'OMC pour le commerce international. Pour sa part, l'Union européenne a adopté un programme pluriannuel d'actions en matière d'environnement depuis le début des années 1970 qui s'est traduit par une abondante législation thématique que la France peine à transposer. Le projet d'avis propose donc que la société civile soit associée plus activement à l'élaboration des directives européennes et à la préparation de leur transcription.

Dans ce cadre, il est proposé que le Conseil construise des relations de travail avec les commissions du Parlement européen, avec le Comité économique et social européen, et plus particulièrement son observatoire du développement durable.

Une nouvelle approche plus transversale des questions environnementales devrait permettre de mieux prendre en compte la réalité de la décentralisation française.

Au-delà d'un bilan du Grenelle de l'environnement et sans en minimiser les acquis et les objectifs, le projet d'avis se situe donc résolument dans la prise en compte de ces enjeux environnementaux dans une problématique de développement durable comme élément de sortie de crise.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. le Président. Merci, Madame la rapporteure, pour cet exposé très riche reflétant un travail important de votre commission. Je salue d'ailleurs M. Peron et ses collaborateurs qui ont permis l'élaboration de ce projet d'avis.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée par la commission temporaire sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Vingt-six amendements ont été déposés sur le projet d'avis.

L'amendement n° 1, déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 2, déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 3, déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 4, déposé par le groupe de la coopération, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 5, déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 6, déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 7, déposé par le groupe de la coopération, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 8, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 9, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 10, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis défavorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 11, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis défavorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 12, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 13, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis défavorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 14, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis défavorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 15, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 16, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 17, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 18, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 19, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 20, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 21, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), est retiré.

L'amendement n° 22, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 23, déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées), a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

L'amendement n° 24, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 25, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

L'amendement n° 26, déposé par le groupe de la coopération, a reçu un avis favorable de la commission temporaire, dans une nouvelle rédaction.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La parole est à Mme Romouli Zouhair, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Romouli Zouhair

Mme Romouli Zouhair. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le Grenelle de l'environnement, démarche inédite et ambitieuse grâce à notre action commune a vu une avancée considérable. Dans ce même esprit, l'Outre-mer à partir du COMOP 27 - Comité responsable de l'application du Grenelle en Outre-mer - nos collectivités ultra marines ont mené une réflexion approfondie sur la politique à mettre en place, afin de concilier le développement de nos territoires et la préservation d'une biodiversité unique.

Mais à l'échelle nationale comme au niveau local, l'application des mesures a connu un essoufflement bien identifié par notre commission temporaire. Le groupe de l'Outre-mer remercie la rapporteure et l'ensemble de la commission d'avoir bien su mettre en évidence ces problématiques.

Le principal enjeu pour notre assemblée se situait sans doute dans l'examen approfondi des voies et moyens de fortifier la dynamique des acteurs à l'échelon territorial afin de relancer un processus ralenti par les difficultés d'application d'un certain nombre de mesures dans nos collectivités.

Certes, le texte évoque l'articulation difficile entre, d'une part, l'action de l'État et ses services déconcentrés et, d'autre part, celle des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des partenaires sociaux dans la mise en œuvre d'une gouvernance locale efficace. Mais le projet d'avis aurait sans doute gagné à approfondir la réflexion et les préconisations visant à rendre plus opérationnelle cette gouvernance locale.

Cependant, le groupe de l'Outre-mer partage les préconisations relatives à certaines thématiques telles que le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique.

Les enjeux énergétiques sont cruciaux pour le développement économique et social de nos collectivités ultramarines, zones non connectées au réseau métropolitain. Ainsi, nous apprécions particulièrement que le projet d'avis mette en avant la filière industrielle essentiellement des énergies marines.

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Prévost le remplace à la Présidence de séance)

Le groupe de l'Outre-mer partage le souci de veiller à ce que l'objectif fixé par l'article 56 de la loi Grenelle 1 d'assurer un égal accès à tous les citoyens à l'électricité soit conforté dans nos collectivités ultramarines.

À cet effet, la recommandation visant à s'assurer que la contribution au service public de l'électricité soit maintenue dans son objectif de péréquation tarifaire nous apparaît vitale.

De plus, nous sommes particulièrement sensibles aux recommandations liées à l'amélioration de la relation santé-environnement. Nos collectivités ultramarines sont très concernées par le risque naturel, notamment le risque sismique.

Le groupe de l'Outre-mer apprécie que le projet d'avis attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de la réalisation rapide des travaux de mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan séisme.

De manière générale, nous partageons l'ensemble des préconisations liées aux grandes thématiques du Grenelle. Le groupe de l'Outre-mer votera ce projet.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la rapporteure, il est important de rappeler en premier lieu qu'il s'agissait de la première participation des jeunes au processus du Grenelle puisqu'ils n'avaient pas été invités à prendre part à sa gouvernance, ce qui est un peu étrange alors que la question de l'environnement, et plus largement, du développement durable, est reconnue par tous comme le principal enjeu des générations futures.

L'avis que va rendre le Conseil économique, social et environnemental aujourd'hui doit répondre à l'urgence à laquelle est confrontée notre société : urgence sociale et urgence environnementale.

Le manque d'engagement de certains acteurs parties prenantes du Grenelle et la crise économique ont gravement entravé la dynamique du Grenelle et de nombreux reculs et coupes budgétaires en ont atténué la portée.

Pourtant, comme le montre le projet d'avis du Conseil, qui s'inscrit là pleinement dans son nouveau rôle, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, sont les trois piliers indissociables d'un développement durable et la base d'un nouveau modèle de société que nous sommes invités à inventer.

Nous souhaiterions mettre en lumière en particulier deux points de cet avis :

- la question de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- la question de la précarité énergétique.

Sur l'éducation, nous regrettons que les travaux menés lors du Grenelle n'aient pas abouti dans le cadre législatif et que n'ait pas été mise en place une véritable stratégie nationale d'éducation à l'environnement et au développement durable impliquant l'ensemble des acteurs : l'Éducation nationale, bien sûr, mais aussi l'enseignement supérieur et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui réalisent un travail important dans la prise de conscience des nouveaux enjeux.

L'éducation à l'environnement et au développement durable n'est pas une matière supplémentaire des programmes scolaires, mais bien une nouvelle méthode de participation collective, transversale et créatrice, au plus près du terrain. C'est la formation d'un esprit critique et la remise de l'humain au centre de nos choix ; c'est agir dès l'enfance et tout au long de la vie pour modifier nos comportements de production et de consommation.

La question de la précarité énergétique et des inégalités sociales touche particulièrement les jeunes aujourd'hui. En effet, un quart d'entre eux sont touchés par la pauvreté et vivent dans des logements insalubres, véritables passoires énergétiques.

Dans ce sens, nous soutenons fortement les recommandations du projet d'avis sur la question des transitions des bâtiments et de la lutte urgente contre la précarité énergétique des ménages.

Enfin, le projet d'avis du Conseil rappelle l'importance d'un processus consultatif large, d'une gouvernance partagée et transparente. Nous soutenons pleinement cette position, qui est l'une des conditions de la relance de la dynamique.

Il nous semble aujourd'hui fondamental que les représentants des jeunes et des organisations étudiantes puissent être partie prenante de cette dynamique, notamment au niveau territorial, à commencer par les CESER.

Souhaitant que le travail effectué par la commission soit le début d'une réflexion initiée par le Conseil sur la transition vers un nouveau modèle de société préservant l'avenir des générations futures, le groupe des associations étudiantes et des mouvements de jeunesse votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Bonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bonneau

Mme Bonneau. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, le groupe de l'agriculture a apprécié les conditions de travail de la commission temporaire.

J'adresse mes félicitations les plus sincères tant à Mme la rapporteure qu'à M. le Président, qui ont permis que nos discussions se déroulent dans un excellent état d'esprit. Le Grenelle a acté des engagements pour de nombreux secteurs. Je souhaite rappeler que, malgré les accords obtenus sur certains objectifs, le constat est aujourd'hui partagé sur le fait que les délais pour les atteindre doivent être redéfinis, comme évoqué à nouveau ce matin lors de notre réunion sur les amendements.

Il faut même s'interroger, au vu de l'expérience acquise, mais également en considérant les évolutions du contexte économique, sur la pertinence de certains objectifs.

Aujourd'hui, l'évolution de la demande alimentaire, les crises économiques, ou encore, les modifications des marchés mondiaux, sont autant d'éléments qui devraient entrer en ligne de compte.

Par ailleurs, trop d'objectifs du Grenelle ont été fixés sans étude d'impacts socioéconomiques approfondis et sans s'assurer de l'accompagnement financier pérenne.

Nous regrettons, par exemple, que faute de financement, le plan de performance énergétique voulu par le Grenelle, soutenu par les deux ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, ait à peine décollé. On en est à moins du dixième réalisé alors qu'il y a dans ce plan des opportunités intelligentes, d'associer les exigences économiques et la cause écologique de façon *gagnant-gagnant*.

Nous regrettons aussi l'absence d'ambition du Grenelle dans la lutte contre l'artificialisation galopante des terres agricoles. C'est notre capital de production qui est entamé d'année en année, ce qui est d'ailleurs repris dans les propositions du projet d'avis, et nous en remercions vivement la rapporteure.

Dans ce projet d'avis, nous avons bien entendu porté un intérêt tout particulier aux développements relatifs au secteur agricole. Il était pour nous essentiel que soit reconnue la participation active des agriculteurs non seulement dans le processus du Grenelle, mais surtout, dans la mise en œuvre des engagements.

Il était impossible, faute de place, de tout décrire, mais je veux rappeler ici les efforts accomplis dans l'amélioration des pratiques, qui sont très nombreuses et devraient d'ailleurs être comptabilisées et valorisées.

À titre d'exemple, rappelons qu'en à peine deux ans, 140 000 agriculteurs volontaires ont obtenu le « certiphyto » dans le cadre d'une formation financée dans un fonds professionnel.

Les professionnels de l'agriculture réclament une reconnaissance de la dynamique environnementale engagée sur leur exploitation au-delà d'une valorisation économique sur les produits.

Le groupe de l'agriculture est satisfait que soit évoquée la nécessité d'inventer un nouveau modèle de prospérité créateur d'emplois. Je ne vous cache pas que nous aurions souhaité que soit intégré également le caractère tout à fait essentiel de la compétitivité des activités économiques. Je tiens à rappeler ici que, comme le souligne le projet d'avis, le dumping social et environnemental est créateur de fortes distorsions de concurrence économique.

Les agriculteurs se battent et continueront à le faire pour que soit enfin établie une harmonisation environnementale et sociale en Europe.

Malgré tout, et grâce à l'équilibre général du texte, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme de Béthencourt, au nom des groupes environnement et nature et UNSA.

Environnement et nature et UNSA - Mme de Béthencourt

Mme de Béthencourt. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, le Grenelle de l'environnement constitue un moment essentiel de la prise en considération des enjeux environnementaux par la société française. L'environnement y a été traité dans le cadre d'un dialogue inédit et approfondi entre parties prenantes et porté au plus haut niveau de l'État.

La méthode dite Grenelle a rendu possible le lien entre concertation et décision, qui s'est concrétisé par les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2. Les acteurs en présence ont partagé et reconnu que les activités humaines dépendent des ressources naturelles, des milieux, des écosystèmes et interagissent sur eux.

Ce constat a conforté l'impératif de prendre en compte les enjeux environnementaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et en ce sens les avancées ont été significatives.

Cependant, plus de quatre ans après les tables rondes de 2007, le Grenelle de l'environnement n'a pas suffisamment engagé la société française sur la voie de la nécessaire transition écologique, au regard notamment des enjeux climatiques, biodiversité et santé environnement.

Beaucoup imputent à la crise cet infléchissement mais le groupe environnement et nature tient à pointer que les reculs politiques portent une responsabilité importante dans l'affaiblissement de la dynamique et le ralentissement de la mise en œuvre du Grenelle.

Dans ce contexte, le groupe environnement et nature et le groupe de l'UNSA ont décidé d'appuyer ensemble la position du projet d'avis sur l'absolue nécessité de respecter les objectifs de la loi Grenelle 1 et de poursuivre la mise en œuvre des textes d'application de la loi Grenelle 2 au-delà des clivages politiques et dans une perspective de développement durable.

L'expression commune de ce diagnostic partagé traduit notre volonté de rassemblement des forces sur des sujets aussi cruciaux. Œuvrer dans ce sens correspond aux missions du CESE. Souhaitons que cette initiative de déclaration commune n'en soit que le premier jalon.

Les apports et l'implication des différents conseillers dans la commission ont confirmé l'intérêt porté par les représentants de la société civile sur ce sujet, appuyés par le tandem efficace du Président et de la rapporteure. Le groupe environnement et nature et le groupe de l'UNSA soulignent trois points majeurs mis en relief par ce projet.

Premièrement, la nécessité de pérenniser le dialogue « environnement » avec les parties prenantes concernées afin de mettre en œuvre les mesures actées, de décider des évolutions nécessaires et d'ouvrir les négociations sur des sujets non traités jusqu'alors.

Deuxièmement, la relance d'un processus de concertation dans les territoires à la condition d'une gouvernance équilibrée et d'une méthode améliorée et rigoureuse.

Enfin, la mise en œuvre des réformes fiscales nécessaires au financement de la transition écologique de l'économie. Ce dernier point est clairement confirmé par le référé de la Cour des comptes sur le Grenelle de l'environnement. Cette transition doit être soutenue par une réelle anticipation et un développement des qualifications pour s'adapter aux emplois induits par les nouvelles formes des activités économiques notamment grâce à l'éducation et à la formation.

Pour conclure, nous affirmons avec force qu'en ces temps de crise ou les maîtres mots sont frein et recul, la relance d'un processus et d'une dynamique pour une refondation écologique, économique et solidaire de nos sociétés est une priorité.

Le groupe environnement et nature majoritairement et le groupe de l'UNSA voteront en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. Le Président. La parole est à M. de Viguerie, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. de Viguerie

M. de Viguerie.- Monsieur le Président, Madame la rapporteure, mes Chers collègues, le développement durable est un parcours et non une discipline. Le groupe de l'UNAF approuve cette affirmation. Elle rejoint les missions premières de toute famille, l'éducation.

Le présent projet d'avis fait ainsi référence explicite à la famille et je vous en remercie. En effet, les familles sont l'expression même du développement durable. Or, ce dernier n'est pas comme vous le soulignez un événement ponctuel mais le début d'un débat qui nous a tous conduits à une autre vision de la croissance et plus largement du modèle de société que nous appelons de nos vœux. Les familles doivent être parties prenantes tout au long de ce débat.

Nous avons eu un second débat, parmi d'autres bien plus difficiles encore ou complexes, plus institutionnel : celui de la gouvernance. Depuis le début du Grenelle et donc *a fortiori* dans la relance de ce processus, les familles revendiquent une place et un rôle à part entière. En aucun cas, nous ne contestons la place des cinq autres acteurs mais nous demandons à ce que l'expression gouvernance à cinq ne soit pas érigée en absolu.

La gouvernance est toujours une gouvernance à géométrie variable selon les secteurs dont on parle très concrètement : transport, énergie, biodiversité, etc., lutte contre le changement climatique.

Or, dans tous ces domaines, les familles sont les premières concernées et les premières actrices tant au niveau national que territorial, ce qui nous paraît dans tous les cas extrêmement important. Et ce qu'exprime l'expression notamment « gouvernance améliorée », c'est bien la nécessité absolue et préalable d'une méthode de concertation qui doit précéder toute décision significative.

Enfin, nous avons eu un troisième débat. La commission temporaire estimait que la relance du processus du Grenelle passait par la lutte contre l'étalement urbain, contre le mitage de l'espace. Gangrène, il est vrai de tout phénomène de métropolisation. À l'inverse, pour la commission ou pour la majorité de ses membres, la densification systématique paraissait en constituer le remède pour ainsi dire absolu. Le groupe de l'UNAF a voulu y ajouter une dimension.

Dans les deux hypothèses, il convient de poursuivre en particulier un but : celui de l'amélioration du cadre de vie. Trop de phénomènes de densification ont, pour les familles, abouti dans nos banlieues à des copropriétés dégradées et à un empilement de logements, dont la qualité était déplorable, le tout souvent au milieu d'un espace urbain désert sans services marchands et non marchands.

Il s'agit donc pour le groupe de l'UNAF de toujours promouvoir une nouvelle politique urbaniste et non du logement seul, par ailleurs très bien traité dans le projet d'avis, une nouvelle politique d'urbanisme qui allie espace, densité et services.

Cet aspect essentiel de tout développement durable a sans doute été quelque peu négligé par le projet d'avis présenté. Malgré cela - et pour l'équilibre général du projet d'avis, bien sûr - votre écoute, Madame la rapporteure, alliée à une grande fermeté a été très appréciée.

Vous avez bénéficié d'un soutien sans faille du Président, Bernard Guirkingier, qui a su entraîner la commission temporaire au terme d'un exercice difficile. Notre groupe l'associe chaleureusement à ces remerciements.

Le groupe de l'UNAF remercie tous les membres de la commission temporaire, vous donne rendez-vous dans trois ans pour un nouveau bilan et votera le présent projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à Mme Sassano, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Sassano

Mme Sassano. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, compte tenu de l'ampleur du sujet, le groupe de l'artisanat regrette le délai très contraint pour y répondre. Il estime en effet que l'élaboration de certaines préconisations aurait mérité un plus long débat. Cela nous a conduits à déposer un certain nombre d'amendements en plénière.

Des précisions ont ainsi pu être apportées s'agissant de l'évolution de la fiscalité ou de l'instauration d'un dispositif de lanceur d'alerte.

Nous souhaitons toutefois revenir sur la question de la rénovation énergétique du bâti, défi considérable dont la réalisation se heurte à plusieurs freins. Outre l'ampleur du stock de logements à réhabiliter, se pose en effet la question de la solvabilité des ménages, mais aussi celle de l'adaptation des compétences d'un nombre suffisant de professionnels. À l'égard des ménages, l'impulsion a été donnée à travers des aides publiques afin de les encourager à entreprendre les travaux d'efficacité énergétique.

Concernant la qualification des professionnels, leurs organisations se sont mobilisées pour élaborer des formations et des outils permettant de faire évoluer les règles de l'art. Si l'objectif de rénovation de 400 000 logements par an sera difficilement, voire impossible à tenir, la conjonction de ces deux axes d'actions a donné des résultats positifs soulignés par la Cour des comptes.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous ne pouvons qu'être opposés à toute obligation de travaux pesant sur les propriétaires bailleurs. De surcroît, une telle obligation serait porteuse d'effet pervers en termes d'augmentation du prix des loyers, voire d'accroissement de la rigidité du marché mais, aussi, en termes de développement du travail non déclaré pour réduire le coût des travaux.

C'est pourquoi l'incitation doit rester la voie à privilégier, ce qui n'exclut pas d'en évaluer régulièrement l'efficacité. Le projet d'avis consacre, par ailleurs, une partie de ses propositions à la sensibilisation des citoyens aux objectifs du Grenelle. Dans ce cadre, nous regrettons qu'aucune préconisation n'ait été formulée à l'égard des TPE PME. Dans l'artisanat et le commerce de proximité, une majorité d'entreprises considèrent qu'une démarche environnementale représente une opportunité pour réaliser des économies et répondre aux attentes des consommateurs, mais elles associent également la gestion environnementale à une charge supplémentaire. Cela démontre leur besoin d'être accompagnées dans l'évolution de leurs pratiques pour entreprendre des démarches volontaires d'éco-responsabilité où s'adapter afin de répondre à la réglementation. La mobilisation des organisations professionnelles et des chambres consulaires est, à cet égard, primordiale.

Cela renvoie également aux conditions d'élaboration des normes et à la nécessité d'éviter toute standardisation rendant leur mise en œuvre difficile, voire inopérante dans un certain nombre d'entreprises ou de secteurs d'activité. À ce titre, la démarche d'association du réseau consulaire et des organisations professionnelles de l'artisanat, à l'expérimentation sur l'affichage environnemental est essentielle. Elle permet d'associer notre secteur d'activité au dispositif tout en l'adaptant à ses spécificités.

Suite aux réserves exprimées, le groupe de l'artisanat s'abstiendra sur cet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M.Ibal

M. Ibal. Messieurs les Présidents, Madame la rapporteure, Chers collègues, la CFTC se désolé des effets de mode dans la vie politique française. Pendant et après le Grenelle de l'environnement, l'urgence écologique avait pignon sur les médias. Aujourd'hui, le sommet de Durban est passé quasi inaperçu et les grands débats politiques en vue des présidentielles occultent presque toujours la stratégie environnementale.

Inutile de dire que l'acuité des crises monétaire, financière, économique et sociale est devenue la seule priorité de la majorité de la classe politique. Notre projet d'avis peut apparaître décalé par rapport aux préoccupations nationales de ce mois de février 2012. Il a d'autant plus d'importance en devenant lui-même l'un des lanceurs d'alerte qu'il appelle de ses vœux.

Pour anticiper une crise majeure à venir, un nouveau modèle de développement s'impose. Toutefois, la CFTC restera focalisée sur la prise en compte de l'emploi et de la précarité énergétique, notamment pour les plus fragiles, dans la transition d'une économie hypercarbonnée à une économie orientée vers des énergies nouvelles. Le bilan du Grenelle n'est pas seulement l'engagement concret pour une sauvegarde de la planète, ce qui est pourtant déjà très bien. Il n'est pas non plus seulement une meilleure prise de conscience populaire éthique et politique de nécessaires comportements responsables devant les futures générations, et c'est encore pourtant déjà très bien.

Le bilan du Grenelle est aussi une expérimentation réussie d'une nouvelle forme de démocratie participative, la gouvernance à cinq, priorité aux biens communs, fabrication à plusieurs d'une nouvelle rationalité publique, prise en compte des minorités, mise en veilleuse des réflexes corporatistes et des lobbies, bref, autant de conseils du philosophe allemand Jürgen Habermas qui ont pris forme dans ce Grenelle de 2007.

Certes, les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions du Grenelle de 2007. Il faudra trouver désormais des articulations entre la démocratie délibérative et la légitime démocratie représentative.

Alors, que faire ? Ce projet d'avis formule de très bonnes pistes que je ne reprends pas ici. La CFTC insiste sur l'amélioration du rôle des institutions représentatives du personnel dans le *reporting* social et environnemental des entreprises. La CFTC s'engage aussi tout particulièrement pour l'instauration d'une vraie labellisation de la traçabilité sociale et environnementale des produits et services qui permettra aux consommateurs de choisir en connaissance de cause et de faire ainsi pression sur les stratégies d'entreprise et contre le dumping social et écologique.

La CFTC votera cet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Minder, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Minder

M. Minder. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, après d'autres, je salue le travail remarquable réalisé par Pierrette Crosemarie, le rôle positif du Président de la commission temporaire durant tous nos travaux, la qualité des auditions et des débats, la disponibilité et le professionnalisme des deux administrateurs et de la secrétaire.

Nous partageons le constat équilibré et contrasté que dresse le projet d'avis. Après une réelle mobilisation des acteurs et des avancées dans la prise en compte des enjeux environnementaux, force est de constater les limites dans la mise en œuvre des engagements du Grenelle, par exemple sur la RSE des entreprises, les échecs ou les reculs, notamment, sur les objectifs de report du fret routier sur le ferroviaire, les mesures réglementaires ou fiscales abandonnées ou abrogées du fait des coupes budgétaires ou de choix politiques.

Le processus du Grenelle ne peut pas seulement être relancé. Il doit être réorienté sur des objectifs et aux moyens de mesures fortes pour redynamiser l'implication des acteurs, tant au plan national que dans les territoires. C'est le sens des préconisations que nous nous apprêtons à adopter.

Parmi celles-ci, quatre constituent des conditions *sine qua non* pour préserver les acquis du Grenelle et franchir une étape qualitative nouvelle. La première consiste à développer des droits environnementaux nouveaux.

Le CESE propose de définir un statut du lanceur d'alerte et de s'autosaisir sur l'effectivité de la mise en œuvre dans les entreprises des dispositions prévues par le Grenelle ouvrant le champ des compétences des représentants des salariés aux impacts environnementaux des activités de leurs entreprises. Ainsi, le *reporting* social et environnemental doit être effectif au plus tôt dans les sociétés et les filiales.

La deuxième vise à prioriser le dialogue social pour permettre une approche industrielle novatrice et anticipatrice des ruptures technologiques visant une économie bas carbone créatrice d'emplois pérennes et d'activités nouvelles.

La troisième afin d'engager d'urgence la lutte contre la précarité énergétique. L'État doit prendre des initiatives pour la mise en place d'un plan européen répondant à cette urgence et aux besoins d'une politique énergétique commune.

La quatrième pour améliorer l'offre de transports collectifs, leur maillage intermodal et lutter contre l'étalement urbain. Cela appelle, outre une politique de mobilité durable adaptée aux besoins des populations, la mise en œuvre de politiques urbaines et rurales appuyées sur des services publics performants, rénovés et de proximité.

Un regret enfin, pour terminer mon propos. Les hésitations, voire les craintes de quelques-uns, n'ont pas permis au CESE d'exprimer formellement, en conclusion de son projet d'avis, ce que celui-ci développe en filigrane de sa rédaction, à savoir la nécessité de relancer la concertation à tous les niveaux par un Grenelle du développement durable. Nous déplorons qu'il ait été impossible de conclure par cette invitation forte.

Pour la CGT, afin que les trois piliers du développement économique, social et environnemental redeviennent le centre de gravité du changement de paradigme que notre société doit accomplir, il est temps de passer du Grenelle de l'environnement à un Grenelle du développement durable.

Prenant en compte ces remarques et ce regret que je viens d'exprimer, le groupe votera sans hésitation ce projet d'avis de grande qualité. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Roirant, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Roirant

M. Roirant. Messieurs les Présidents, Madame la rapporteure, Chers collègues, notre pays traverse une crise systémique durement ressentie sur le plan économique et sur le plan social. L'urgence ressentie sur ces deux registres ne peut faire oublier l'importance des enjeux environnementaux. Il peut être tentant de vouloir minorer la dimension environnementale dans les préoccupations politiques et citoyennes. Pourtant, seul un développement soutenable permettrait de s'engager sur le chemin d'une nouvelle prospérité.

L'affirmation par la société civile, dans sa diversité, de son attachement à la dynamique du Grenelle de l'environnement et aux engagements qui en ont découlé est primordiale. Il ne faut surtout pas céder sur les objectifs ni relâcher l'effort, car c'est bien par l'intégration de l'impératif écologique que notre modèle de développement pourra nous permettre de répondre aux grands défis contemporains.

Beaucoup de propositions ambitieuses sont contenues dans ce projet d'avis sur la prise en compte fiscale des enjeux environnementaux, sur les efforts à réaliser en termes de recherche et d'information des citoyens et des consommateurs, sur les liens entre la santé et les facteurs environnementaux, sur les réponses à la précarité énergétique qui touche de plus en plus de ménages dans la difficulté. C'est à ce sujet un véritable bouclier énergétique qui doit être mis en place au plus vite, ainsi que le suggère la Fondation Abbé Pierre, afin de répondre à l'urgence des citoyens et de ces situations.

Au-delà de ces éléments de fond, le Grenelle de l'environnement a finalement constitué une profonde innovation sur la manière de concevoir l'innovation publique, alliant les organisations syndicales et patronales, l'État, les collectivités territoriales et les associations ; cette gouvernance à cinq mérite d'être redynamisée afin de rendre au Grenelle toute sa portée, notamment citoyenne.

Cependant, on ne peut que constater que cette gouvernance à cinq a été inégale, puisqu'elle n'a pas permis à l'ensemble des acteurs de la société civile de prendre part à ce qui aurait pu être un débat de société beaucoup plus large. En effet, comme on peut le comprendre, la composition du collège associatif s'est faite sur un critère d'expertise des associations en matière de préservation de la nature et de l'environnement. Cela étant, le mouvement associatif organisé, fortement investi dans le dialogue civil, aurait dû également être associé dans sa diversité parmi les parties prenantes.

Outre son rôle dans le dialogue civil par la nature de ses activités, par sa capacité à mobiliser les citoyens, à mener des projets d'éducation à l'environnement, le monde associatif a toute légitimité pour participer, au-delà d'un secteur, à des rencontres, à des processus comme celui du Grenelle de l'environnement.

En formant le vœu que notre assemblée, maison de la société civile organisée, saura comprendre cette diversité associative, sa richesse démocratique, son poids économique, son rôle social et civil, le groupe des associations votera le projet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Millan, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Millan

Mme Millan. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, comme l'a été le Grenelle de l'environnement, l'élaboration du projet d'avis sur le bilan du Grenelle a été le fruit de débats longs et passionnés. Parvenir dans ces conditions à proposer un texte intégrant des orientations parfois contradictoires entre les membres s'apparentait à une mission délicate. Disons-le, ce travail a été largement réussi, et cela est à mettre au crédit de la rapporteure et du Président de la commission temporaire.

Pour autant, le groupe FO tient à rappeler ses positions sur plusieurs points fondamentaux qui marquent des compléments, des inflexions, voire des désaccords avec les propositions du projet d'avis.

Le groupe FO veut d'abord souligner ses réserves par rapport à la notion de gouvernance à cinq. Pour FO, le terme de gouvernance ne saurait s'assimiler à une forme de codécision qui ne serait pas conforme à notre conception de la République, qui confère aux élus la légitimité démocratique de ce pouvoir de décision. Cette gouvernance ne saurait non plus limiter ou encadrer la liberté de se positionner de notre organisation syndicale, en se diluant dans des organismes de concertation devenant décisionnels.

C'est conformément à ce principe d'indépendance que FO a participé au Grenelle de l'environnement et continue de siéger au Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement.

Le groupe FO tient ensuite à souligner l'importance du rôle de l'État, de ses services déconcentrés et techniques, mais aussi des collectivités territoriales dans le domaine de l'environnement.

Le respect de la mise en œuvre des décisions du Grenelle suppose des compétences publiques d'expertise, de proximité territoriale et de contrôle renforcé. Cela implique l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques et de ses 561 mesures qui affaiblissent l'État dans toutes ses missions. C'est là aussi pour nous un point essentiel.

Parmi les nombreuses préconisations du projet d'avis, le groupe FO tient à souligner celles concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, qui représente à la fois une nécessité environnementale mais aussi sociale, tant il est vrai que ce sont souvent les citoyens et les ménages les plus fragiles qui vivent dans les logements les moins efficaces. La lutte contre la précarité énergétique représente pour le groupe FO un enjeu majeur. Il faut souligner que le rapport préconise,

outre la mise en place automatique des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, la création d'un dispositif d'aide spécifique pour le fioul domestique, qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

S'agissant des aspects fiscaux, le groupe FO rappelle, comme le fait le projet d'avis, que toute évolution dans ce domaine doit respecter le principe d'égalité devant l'impôt et les charges publiques et démontrer son efficacité par rapport aux objectifs suivis.

S'agissant de la contribution au service public de l'électricité, le groupe FO considère qu'il n'est plus possible que le soutien aux énergies renouvelables soit supporté par les seuls usagers, compte tenu de l'augmentation forte qui se profile dans les prochaines années, qui posera un réel problème d'acceptabilité sociale.

Enfin, le groupe FO tient à exprimer son désaccord avec le mécanisme de développement propre, et ceci contrairement au projet d'avis. Ce mécanisme n'a pas eu l'efficacité attendue, il est devenu un outil financiarisé ; il a été l'objet de fraudes massives et il entraîne des délocalisations industrielles.

Le groupe FO considère en conséquence que les gouvernements doivent, pour stimuler les changements, planifier des programmes d'actions basés sur des réglementations, sur une expertise publique et sur un investissement public conséquent.

En dépit de ces observations, le groupe FO tient à saluer la qualité d'ensemble du projet d'avis et il le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Tissot-Colle

Mme Tissot-Colle. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers collègues, la saisine gouvernementale sur le bilan du Grenelle de l'environnement est l'occasion pour nous, représentants des entreprises, de rappeler à quel point les entreprises avancent de façon déterminée dans la démarche du Grenelle de l'environnement et du développement durable, dont les enjeux et les exigences s'imposent à tous et sont incontournables. Nous croyons que ce sont d'abord les entreprises et leurs salariés qui sauront, par des évolutions technologiques innovantes et la mise au point de nouveaux procédés et de nouveaux produits plus sûrs, plus économes en énergie et en ressources naturelles, répondre aux attentes nouvelles des citoyens, conciliant environnement et développement économique et social.

Le Grenelle a créé une excellente dynamique et nous souhaitons faire perdurer cet élan. Nous pourrions citer de nombreux points positifs du projet d'avis, je n'en retiendrai devant vous que deux.

Tout d'abord, le chapitre invitait à mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production, la consommation et les comportements de tous les acteurs. Nous saluons le soutien à une politique industrielle volontariste, la mise en avant de l'importance de la R&D et de l'innovation et souhaitons insister sur l'enjeu des transitions économiques vers une économie plus verte. Il faudra savoir, malgré les urgences écologiques, prendre le temps du changement et accompagner les acteurs économiques et les salariés dans cette transition. N'oublions pas, en effet, le contexte de concurrence internationale accrue dans lequel évoluent nos entreprises, et donc, nos emplois. Le maintien de notre compétitivité doit rester une priorité pour nous permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés que nous soutenons.

Nous soutenons également les recommandations en faveur du développement de la culture environnementale de tous, qu'il s'agisse d'éducation initiale, de formation continue ou d'affichage environnemental et de labellisation. Il conviendra toutefois de veiller à éviter la dispersion et la multiplicité des initiatives, sources d'inefficacité et de gâchis de moyens, tant publics que privés.

A contrario, quelques points du projet d'avis appellent notre vigilance. Tout d'abord, une négociation paritaire est actuellement en cours sur la modernisation du dialogue social, qui traite des missions et attributions des IRP. Cet état des lieux mentionne clairement la question des lanceurs d'alerte, qui est effectivement sensible. Nous souhaitons que cette négociation soit menée à son terme dans un climat de dialogue et d'ouverture.

Concernant la fiscalité, les entreprises ne sont pas hostiles à une évolution, à pression fiscale constante, de la structure de la fiscalité plus favorable à l'environnement et autant que possible dans le cadre européen pour des questions de compétitivité. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être progressive et être liée à une baisse corrélative de la fiscalité du travail tenant compte de la capacité contributive des entreprises et notamment des plus petites d'entre elles.

Deux remarques importantes enfin. Les travaux que nous avons conduits et particulièrement le déplacement effectué en région PACA - j'en profite pour remercier le Président et la rapporteure pour cette initiative - nous ont éclaircis sur la complexité des structures et entités tant étatiques que territoriales intervenant au titre du Grenelle. C'était impressionnant ! Ce foisonnement se développe parfois, semble-t-il, au détriment de l'efficacité d'ensemble du dispositif public. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs publics veillent à une meilleure coordination de leurs actions et que ce point soit traité de manière prioritaire dans la phase nouvelle du Grenelle que ce projet d'avis recommande.

Deuxième remarque : nous souhaitons, pour ce Grenelle, une réelle prise en compte des trois piliers pour nous indissociables du développement durable, l'environnement mais aussi l'économique et le social. Comme certains, nous regrettons de ne pas avoir pu aller jusqu'au Grenelle du développement durable tout en comprenant certaines réticences. Ce que nous voulons absolument et ce qui nous semble essentiel, c'est d'intégrer et de mobiliser positivement dans le processus de relance de nouveaux acteurs et de nouvelles dimensions.

Pour toutes ces raisons, mes Chers collègues, devant la qualité générale de ce travail et guidé par la volonté de poursuivre et mettre en œuvre la dynamique créée par le Grenelle de l'environnement, le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Meyer, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Meyer

Mme Meyer. Monsieur le Président, je tiens à féliciter les auteurs de ce projet d'avis qui inclut à juste titre les relations entre santé et environnement. Le sujet est extrêmement vaste. En effet, la santé de l'homme et la survenue éventuelle de maladies s'explique par des facteurs génétiques, mais aussi par des facteurs non génétiques ou environnementaux. Du point de vue médical, l'environnement comprend non seulement l'environnement subi (les pollutions de l'air et de l'eau par des produits toxiques, le tabagisme passif), mais aussi l'environnement naturel (les radiations, la nature des sols) et également l'environnement lié aux modes de vie (l'addiction à l'alcool, au tabac ou aux drogues, le régime alimentaire) et l'environnement social (la pauvreté la violence, etc.).

Savoir comment ces facteurs favorisent le développement de certaines maladies est un champ de recherche considérable qui commence seulement à disposer des technologies adéquates. On comprend ainsi peu à peu comment les facteurs environnementaux peuvent, par des mécanismes dits épigénétiques, modifier l'expression des gènes inscrits dans le patrimoine génétique de chacun, et donc, faire que telle personne avec tel capital génétique développera une maladie dans tel environnement tandis que telle autre personne dans le même environnement, mais génétiquement différente, ne la développera pas. De même, exemple frappant : chez des jumeaux vrais, l'un aura un diabète de type 1, l'autre non car soumis à un environnement distinct.

Un autre défi scientifique que pose la relation entre environnement et santé concerne l'évaluation de l'effet de l'exposition à de faibles ou de très faibles doses de polluants physiques ou chimiques. Les progrès technologiques associés à la plus grande rigueur scientifique font que l'on est capable de mesurer des concentrations de plus en plus infimes de ces polluants. Mais la question cruciale qui se pose est d'être sûr que de telles quantités représentent un risque pour la santé. Le savoir est indispensable, sinon le danger, comme le dit très bien le projet d'avis, est de recourir à l'application irréfléchie de mesures non suffisamment fondées, de plus en plus souvent mises en avant, à une époque qui est certes celle de l'accroissement des connaissances, mais aussi celle des peurs collectives souvent irraisonnées.

Malheureusement, l'épidémiologie à laquelle on doit la découverte majeure des facteurs de risques les plus importants pour notre santé est impuissante à mettre en évidence les effets éventuels de ces concentrations très faibles de polluants.

Je terminerai en disant qu'au-delà des préconisations du projet d'avis, la recherche fondamentale, en élucidant les mécanismes de genèse des maladies induites par les très faibles quantités de polluants, me paraît essentielle pour apporter des réponses à ces questions.

Je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Chabaud, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Chabaud

Mme Chabaud. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers conseillers, je voudrais saluer Mmes Dron et Larieu, du Commissariat général du développement durable, qui nous ont rejoints.

Avant de commencer mon intervention, je souhaitais remercier tous ceux qui ont rendu possible la liaison d'il y a maintenant trois semaines, vous ici et moi sur le pont de Tara ; merci notamment à la Direction de la communication, à Christine Tendel et aux techniciens. Vous nous avez permis de faire rentrer davantage la mer au CESE et j'y ai été très sensible.

J'ai vécu une expérience assez exceptionnelle, au plus près de la recherche fondamentale. J'avais l'impression d'être aux côtés de Jean Jouzel lorsqu'il a fait ses carottages en Antarctique, si essentiels pour la connaissance de l'évolution du climat de la Terre. J'ai pris la mesure de ce que ces découvreurs de plancton étaient en train de mettre à jour.

Merci, Madame Crosemarie, pour l'attention portée tout au long du travail de la commission temporaire aux travaux du Grenelle de la mer, même si nous n'en avons pas évalué les résultats, merci au Président de l'avoir soutenu et aux membres de la commission de votre soutien sur le sujet.

J'ai regretté de ne pouvoir assister à la fin de nos travaux, d'autant que j'ai réellement apprécié l'esprit et l'efficacité avec lesquels ils ont été menés. J'ai souhaité intervenir au-delà de ce qui est mentionné dans le projet d'avis, car il me paraît essentiel de redire à quel point il est nécessaire de promouvoir aussi un développement durable des activités maritimes. S'il y a bien un domaine où la concertation et la gouvernance collégiale sont essentiels, c'est bien celui de la mer et du littoral.

Le Grenelle de la mer a mis en exergue l'incroyable potentiel des océans sur lesquels la France dispose d'une souveraineté et d'une responsabilité de premier plan. Il a souligné l'indispensable effort à porter sur la connaissance et sur la gestion durable de la mer et du littoral.

Au travers du Grenelle de la mer mais aussi des travaux que mène notre assemblée depuis un an, nous constatons que la mer est bien un nouvel eldorado. Les appétits s'aiguisent à mesure que les découvertes s'étendent. On le voit avec la saisine sur les plates-formes pétrolières et on le verra demain avec la saisine sur l'extension du plateau continental si un jour l'ouverture de l'Arctique est abordée. Ce n'est pas moi qui me plaindrai que l'on s'intéresse à la mer et à son formidable potentiel. Il existe un avenir économique pour les entreprises françaises en mer et sur le littoral et beaucoup d'emplois à la clé.

Je voudrais nous mettre en garde. S'il y a un milieu où la concertation et la gestion durable sont nécessaires, c'est bien celui de la mer et du littoral. Les pressions sont colossales et les équilibres sont si fragiles. Le Grenelle de la mer l'a bien souligné.

Notre projet d'avis prône une économie verte qui s'entend aussi bleue. Le message me semble entendu par ceux qui développent les navires du futur ou l'éolien off shore. J'assiste à des conférences où l'on parle d'exploitation des océans avec un grand « E », mais de connaissance et gestion durable avec beaucoup plus de discrétion. Il n'est pas facile de faire entendre cette voix. Le seul fait que la mer ne soit pas représentée plus qu'elle ne l'est dans notre assemblée n'est pas un bon signe ; Pas un marin pêcheur, pas un représentant de l'économie maritime. Je vous invite, quand il s'agira de faire entrer de nouveaux conseillers, à regarder du côté des collègues du maritime qui ont beaucoup de compétences.

J'attends beaucoup du conseil national de la mer et des littoraux, des conseils de façade, de leurs homologues ultra marins. J'espère qu'ils s'inspireront de l'expérience efficace des conseils de gestion des parcs marins, notamment celui de la mer d'Iroise qui atteste du bénéfice d'une gouvernance collégiale.

Un point sur notre projet d'avis que je voterai. Le texte appelle à inventer un nouveau modèle de prospérité, créateur d'emplois qui préserve l'environnement et les ressources naturelles et réduit les inégalités sociales. Je suis convaincue que cela ne sera possible que quand le développement durable sera l'étoffe sur laquelle est tissé le modèle et non plus le motif décoratif. On n'y est pas encore, même si le Grenelle de l'environnement nous a fait franchir une étape essentielle.

Il y a un an, quand nous réfléchissions à la redistribution des neuf sections du CESE, j'avais suggéré que l'on reprenne les mêmes défis de la stratégie nationale du développement durable pour répartir nos neuf sections. Cela n'a pas été retenu. Je continue à regretter que nous ne l'ayons pas fait.

J'ai le sentiment positif que la vision est partagée dans notre assemblée et que nous pouvons faire avancer ensemble le débat sur le sujet. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Blanc, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Blanc

M. Blanc. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, dans sa lettre de mission le Premier ministre considère le Grenelle de l'environnement comme un programme de société visant à opérer une mutation écologique des modèles de développement durable et rappelle que le gouvernement a l'ambition de favoriser les évolutions profondes et irréversibles de la société.

La CFDT, comme d'autres acteurs, partage ces objectifs, mais le bilan du Grenelle montre sans équivoque que les thématiques majeures n'ont pas avancé comme la situation économique, sociale et environnementale l'exige. Les voies et les moyens pour relancer la dynamique du Grenelle proposés dans le projet d'avis conviennent à la CFDT, car nous partageons le constat d'un essoufflement progressif faisant craindre la remise en cause d'engagements emblématiques.

Trois priorités d'action méritent d'être mises en exergue parmi les propositions formulées. Le Grenelle de l'environnement a montré tout l'intérêt de la gouvernance à cinq en termes de processus d'élaboration et de nature des décisions. Toutefois, les rapports entre cette forme de gouvernance à cinq et le pouvoir législatif méritent une clarification. L'espace laissé à la concertation environnementale et au dialogue social n'est pas toujours celui attendu par les acteurs.

Ainsi, l'audience accordée au *lobbying* est contradictoire avec les objectifs de transparence. Si des ajustements peuvent être nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions, cette dissociation doit se faire selon les règles adaptées de la gouvernance à cinq.

Le débat sur le dispositif d'encouragement de la responsabilité sociale des entreprises, le fameux article 225, est lui aussi illustrant sur le manque de volonté de certains de promouvoir la transparence et le dialogue avec les différentes parties prenantes - objectif majeur de ce *reporting* social et environnemental.

La nécessité de développer la responsabilité sociale des entreprises a d'ailleurs été récemment confirmée avec l'adoption de la loi Iso 26 000. La CFDT considère que la situation économique, sociale et environnementale nécessite de redynamiser des objectifs majeurs comme l'efficacité énergétique dans les logements et les transports. Cela exige le renforcement des actions pour la sobriété et l'efficacité énergétique, une réorganisation de la fiscalité environnementale des prélèvements et des dépenses fiscales.

La CFDT reste persuadée qu'une contribution climat/énergie avec une redistribution équitable d'une partie de la collecte, en particulier au profit des ménages les plus fragilisés, est nécessaire. Nous regrettons que le temps nous ait manqué pour traiter cette question complexe.

La crise rend la conversion écologique de nos économies plus urgente que jamais, que ce soit en termes d'emploi, d'avenir industriel ou de dépendance énergétique.

Pour la CFDT, ce projet d'avis engage le CESE dans les travaux à organiser pour démontrer combien la conversion écologique de l'économie et la lutte contre les inégalités sociales sont étroitement liées. La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Arrivée de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, accueillie par Jean-Paul Delevoye, Président du CESE, lequel reprend sa place à la tribune).

M. le Président. Je salue l'arrivée de Mme la ministre, Mme Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

(Applaudissements)

M. le Président. Je salue aussi sa fidélité, son écoute et son attention sur les travaux du CESE. Elle est accompagnée de M. Arnaud Tomasi, conseiller technique.

Je salue également la présence de Mme Dominique Dron, commissaire général au développement durable. Nous sommes très sensibles à votre présence et à l'intérêt que vous portez à nos travaux.

M. le Président. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Monsieur le Président, Madame la ministre, Madame la rapporteure, nous terminons cet après-midi un travail qui a été long et dense. Au cours de ces travaux, nous avons pu évoquer entre nous des questions qui n'étaient pas évidentes et desquelles nous avons tiré un certain nombre de synthèses.

Je voudrais, d'entrée de jeu, faire remarquer que, sur des dossiers relativement complexes, comme celui que nous avons eu sur l'agriculture, ces débats nous ont permis d'avancer sur des propositions qui nous paraissent aujourd'hui assez cohérentes.

Je voudrais concentrer mon intervention sur deux points forts. D'abord, ce qui touche aux aspects de la gouvernance ; ensuite, ce qui touche aux aspects de la nécessaire évolution vers une dimension de développement durable.

Pour ce qui est de la gouvernance, nous avons fait des amendements avec l'idée d'améliorer ces notions de gouvernance, car si la mécanique de la gouvernance à cinq a fait ses preuves, elle a aussi fait la démonstration d'un certain nombre d'insuffisances, notamment liées au fait que certains acteurs n'ont pas été associés autant qu'ils auraient pu le mériter. D'un certain point de vue, cela mérite un débat, notamment sur les questions de la représentativité touchant à la société civile.

Un autre point sur lequel je voudrais insister concerne les dimensions de gouvernance à cinq par rapport à des mécanismes de préconisation.

D'abord, la préconisation par rapport aux pouvoirs publics, aux politiques, est avant tout le métier numéro un du Conseil économique, social et environnemental. De ce point de vue, notamment depuis la réforme, il y a, à l'intérieur même du Conseil, tout élément pouvant nous permettre d'avoir la compétence de traiter des sujets très vastes.

De ce point de vue, s'il faut une gouvernance à cinq, elle doit être améliorée, mais ne doit pas concurrencer, dans la préconisation politique et au Gouvernement, le Conseil économique, social et environnemental et les CESR sur le plan des régions.

Autre point sur lequel je voudrais insister tout particulièrement : la nécessaire évolution de la réflexion dans la recherche d'un nouveau type de développement, le fait de passer sur une démarche exclusive sur l'environnement, d'aller petit à petit vers une démarche qui inclut aussi les trois autres piliers qui rassemblent autour du développement durable.

Nous vous avons fait dans ce sens des amendements ce matin, il y a eu un débat et, au bout du compte, nous sommes tombés d'accord sur un texte. Il faut noter, et c'est à comprendre, que si cette loi Grenelle 2007 a été votée à l'unanimité, ce qui est relativement rare, c'est bien la démonstration qu'il existait des circonstances économiques et politiques qui pouvaient le permettre.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation plus difficile au sens de la crise économique, et s'il ne s'agit pas évidemment de laisser tomber l'essentiel - en l'occurrence, le respect environnemental -, il faut pouvoir inclure une relance de la dimension du processus vers l'économie verte. C'était le souci de la croissance.

Je termine en remerciant le Président de la commission temporaire et la rapporteure. Il y avait finalement un attelage surprenant entre un dirigeant éminent d'une grande société internationale et une non moins éminente représentante d'un syndicat fort dans le pays, et ce n'était pas gagné d'entrée de jeu. Je dois dire, et c'est peut-être la fierté du Conseil, que l'on a pu, au-delà de cela, réussir à travailler correctement.

J'espère que le travail n'est pas complètement clos et que l'on pourra - c'est la fierté du Conseil économique, social et environnemental - continuer à faire des préconisations allant dans ce sens.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Madame la ministre, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission temporaire, Madame la rapporteure, avant tout, le groupe des professions libérales tient à saluer l'ambiance dans laquelle se sont déroulés les travaux de cette commission temporaire.

L'esprit constructif et l'harmonie entre le Président et le rapporteur sont allés jusqu'à l'harmonie des couleurs sur la photo !

Madame la rapporteure, vous vous félicitez que le Grenelle de l'environnement ait suscité une dynamique en faveur de l'environnement dans le cadre d'une gouvernance inédite à cinq. On peut dire en effet qu'il y a un avant et un après-Grenelle.

Il a généré une prise de conscience générale, de nouvelles attentes, facteurs de progrès. La méthode employée a favorisé le dialogue, l'appropriation des enjeux et permis l'expression d'une profusion de propositions.

Mais si le Grenelle de l'environnement a dynamisé la réflexion collective et a été à l'origine d'une mutation réelle, on observe un décalage entre l'ambition des objectifs et les moyens consacrés à leur réalisation. Le processus souffre actuellement d'un manque de visibilité, et de contradictions dans certains choix politiques, qui se concentrent trop souvent sur le court terme.

Entre la crise qui restreint les capacités de crédit et le retard pris dans la publication des décrets, on craint que les objectifs ne soient pas atteints dans les délais souhaités.

Le Conseil économique, social et environnemental estime qu'il est possible de réconcilier les acteurs autour d'objectifs simples, clairs, mobilisateurs et partagés, en veillant à définir les moyens propres à les atteindre et à les mettre en œuvre au niveau local.

Que faut-il retenir du processus adopté ?

La gouvernance à cinq a vu le jour et nous apprécions cette avancée. Toutefois, si elle devait se reproduire, le groupe des professions libérales souhaite qu'elle soit améliorée. Pour être éligible à cette gouvernance à cinq, il faut se mettre d'accord sur les critères de représentativité ; ils doivent être identiques pour tous sinon, on risque que ce processus en apparence démocratique ne le soit pas.

Si l'on poursuit cette dynamique, il faut la décliner à l'échelon territorial. Les difficultés rencontrées, jusqu'à présent, de mise en œuvre dans les territoires tiennent souvent à des questions d'articulation entre les actions de l'État et de ses services déconcentrés. Elles tiennent aussi à des luttes de pouvoir qui vont à l'encontre de l'intérêt général, induisent incompréhension et démobilisation. De surcroît, elles représentent un coût pour la société. Notre visite à Marseille en a été le témoin.

Le Grenelle de l'environnement a créé les conditions d'une nouvelle dynamique dans de nombreux domaines, notamment dans le monde du bâtiment, auquel un grand nombre de professions libérales appartient.

Conscient des enjeux, le bâtiment avait de longue date anticipé des approches environnementales. Les organisations professionnelles avaient élaboré ensemble la démarche « haute qualité environnementale ». On est capable, en France, de penser, de réfléchir, de réaliser des aménagements, des constructions et des réhabilitations durables, mais cela nécessite du temps et des moyens. Nous avons modernisé nos outils et participé à des innovations technologiques alors que le Grenelle a fixé des objectifs ambitieux et créé de nouvelles attentes ; il reste beaucoup à faire, notamment faire accepter par l'ensemble des professionnels de nouvelles pratiques, de nouvelles responsabilités, et je pense aux garanties de performance.

Je ne voudrais pas que l'on oublie non plus de parler du coût du mal-vivre, qui reste phénoménal. On ne doit pas réduire le Grenelle à une vision monocritère consistant uniquement à faire de la performance énergétique ; on ne doit pas non plus en permanence ajouter des normes aux normes sans avoir pris le temps d'évaluer les premières.

Je conclurai simplement que nous devons dès à présent nous projeter dans un nouveau modèle de prospérité reposant sur les trois piliers du développement durable, auquel les professions libérales souhaiteraient ajouter le pilier culturel.

Se reconnaissant dans l'essentiel des préconisations du projet d'avis, vous remerciant à nouveau, Madame la rapporteure, Monsieur le Président, le groupe des professions libérales votera votre projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame, pour ce clin d'œil sur les vertus du Grenelle, qui consiste aussi à donner la force au dialogue plutôt qu'aux conflits. L'expression de ce couple impérial de M. Bernard Guirkinger et de Mme Pierrette Crosemarie pour lequel nous formulons les meilleurs vœux de félicité ne rend que meilleure la fécondité de ce rapport !

La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC

CFE-CGC - M. Artero

M. Artero. Madame la ministre, Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, participatif s'il en est le Grenelle par sa forme et son mode de pilotage original de gouvernance à cinq a permis une incontestable prise de conscience collective.

Portant engagement national pour l'environnement, les lois Grenelle 1 et 2 ont entraîné l'ensemble des composantes socioéconomiques dans des dispositions structurantes pour leur avenir ainsi que pour celui de la nation.

Parallèlement, le Grenelle de la mer a complété le dispositif dans sa dimension marine et même ultramarine. La CFE-CGC y a pris toute sa place.

La crise financière puis économique concomitante du processus de Grenelle a bousculé l'ordre des priorités ; la perception que de profondes mutations étaient en jeu a imposé de nécessaires évaluations économiques et sociales poussant à mesurer l'impact en termes d'emplois par exemple. À cela s'est ajoutée la disparité du déploiement du Grenelle au plan territorial. Enfin, l'abandon d'engagements emblématiques comme l'augmentation du fret ferroviaire ou l'apparition de coupes budgétaires font craindre *in fine* une lente érosion de l'effort consenti initialement.

Préserver les acquis et plus encore relancer la dynamique du Grenelle de l'environnement est pour la CFE-CGC une évidence. Créer les conditions de long terme pour un élan pérenne est donc vital.

En premier lieu, l'éducation doit jouer un rôle premier tout au long du processus éducatif initial y compris supérieur, qui est une approche interdisciplinaire, mais aussi par la formation continue tout au long de la vie.

Ensuite, il est essentiel de permettre aux salariés d'acquérir les compétences indispensables à leur employabilité résultant de l'évolution des métiers induite par une démarche de développement durable et de changements climatiques. Je voudrais rappeler ici l'article 53 de la loi Grenelle 1 qui a été pointé par Catherine tout à l'heure. Il était prévu un certain nombre de choses en matière d'attribution pour les Institutions représentatives du personnel (IRP), visiblement, il n'en a rien été pour l'instant. Une négociation est en cours, on craint un peu une dilution.

C'est pourquoi la CFE-CGC milite pour la création d'une commission de développement durable au sein du comité d'entreprise. L'importance du sujet mérite l'ouverture d'une négociation *ad hoc*.

Parmi les nombreuses préoccupations, nous soutenons celle que le CESE puisse présenter systématiquement le rapport sur l'état de la France au regard des politiques publiques économiques, sociales et environnementales, de même que celles qui devraient renforcer le rôle des CESER en la matière.

La lutte contre la précarité énergétique des ménages doit constituer une urgence pour les pouvoirs publics ; l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique mais aussi la recherche de technologies de transition peuvent être sources de développement de nouvelles filières industrielles stratégiques. En ce sens, les budgets de R&D doivent pouvoir refléter ces ambitions.

La CFE-CGC insiste sur une démarche anticipatrice donnant une large place au dialogue social indispensable à l'accompagnement du changement. D'autres leviers sont à disposition de la puissance publique, telle la fiscalité qui peut se révéler efficace en matière environnementale.

Enfin, les dimensions européennes et internationales doivent être confortées par un engagement sans faille de la France au plan européen pour les normes au plan international avec la prochaine conférence des nations unies, Rio + 20.

La CFE-CGC votera le projet d'avis et partage la volonté du CESE de s'inscrire en faveur d'une relance du processus ouvrant sur un modèle de développement durable reposant sur une économie moins carbonée, limitant les changements climatiques, préservant la biodiversité.

Toutes mes félicitations à Pierrette Crosemarie et au Président pour sa sagacité.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Lucas, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Lucas

M. Lucas.- Madame la ministre, Madame la commissaire, Madame la rapporteure, Monsieur le Président de la commission, Chers collègues, même si nos mots sont comptés, je ne voudrais pas oublier de remercier Madame la rapporteure et Monsieur le Président pour leur grande qualité d'écoute, de synthèse, de coordination et aussi pour leur détermination.

Sans perdre de temps à vous dire mes nombreux points d'accord avec ce projet d'avis, je me dois de vous indiquer mes réserves quant à sa partie agricole parce qu'il tend à y présenter les agriculteurs comme une catégorie socioprofessionnelle sous curatelle du reste de la société.

Lorsque nous lisons : « *Il convient d'accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie* », nous disons qu'ils méritent beaucoup plus de considération, eux qui sont les professionnels de l'écologie puisque en relation constante avec le vivant et en dépendance totale de l'environnement. Eux encore qui depuis leur origine n'ont jamais cessé d'observer, de déduire et de se remettre en cause. Si le bilan agricole du Grenelle n'est pas satisfaisant, notre projet d'avis se doit de le dire mais aussi d'apporter des explications justes pour y remédier.

Trois difficultés y sont relevées mais à notre avis insuffisamment expliquées.

La première : l'agriculture biologique peine à se développer. Pourquoi ? Parce qu'elle est exigeante en main-d'œuvre, moins productive et que par conséquent ces produits sont coûteux. Les agriculteurs qui doivent faire vivre leur famille et aussi rembourser leurs emprunts sont raisonnables et responsables et ne s'engagent pas dans cette voie trop hasardeuse dans le contexte actuel parce qu'il faut bien admettre que la grande majorité des consommateurs n'a pas les moyens de faire vivre l'agriculture biologique.

Deuxième difficulté : le rythme d'utilisation des produits phytosanitaires ne ralentit pas assez rapidement. Pourquoi ? Parce que les agriculteurs sont consciencieux et qu'ils continuent de soigner leurs plantes et parce qu'ils sont aussi soumis à une compétitivité insoutenable avec d'autres pays tels que les États-Unis, le Brésil ou l'Argentine, ce qui ne leur autorise aucune erreur.

Le projet d'avis aurait dû expliquer que la compétitivité strictement économique tel que soutenu par l'OMC sanctionne les deux autres piliers du développement durable, le social et l'environnemental sur lesquels doit évoluer le Grenelle.

Troisième difficulté : la certification environnementale n'a pas beaucoup avancé. Pourquoi ? Parce que ces nouvelles contraintes rappellent fortement aux agriculteurs celles de l'agriculture dite « raisonnée », poussée dans les années quatre vingt-dix par les lobbies de la chimie agricole et de la distribution et parce que les agriculteurs savent qu'ils ne pourront pas en répercuter les surcoûts aux consommateurs qui, avec beaucoup de bon sens, refusent de payer un supplément sous prétexte que le produit est enjolivé d'un nœud inutile.

Le Grenelle doit donc définir un socle minimum de règles obligatoires à respecter par tous les agriculteurs et ne pas créer un énième signe de qualité qui déroutent les consommateurs.

Compte tenu de ces observations et du rejet de certains de nos amendements, au nom des agriculteurs de la coordination rurale que je représente et malgré la qualité du travail accompli, je m'abstiendrai.

(Applaudissements)

M. le Président.- L'ensemble des groupes s'étant exprimé, Madame la ministre, vous avez la parole.

**ALLOCUTION DE MME NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET,
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT¹**

Mme Kosciusko-Morizet. Monsieur le Président, merci pour votre accueil chaleureux !

Monsieur le Président de la commission, Cher Bernard Guirkinger, Madame la rapporteure, Chère Pierrette Crosemarie, Mesdames, Messieurs, Chers amis, je viens toujours avec plaisir au CESE mais cette occasion-là me tient particulièrement à cœur !

D'abord, parce que le Grenelle est l'une des grandes réformes du quinquennat. Le gouvernement a voulu, alors que le Grenelle de l'environnement arrivait en quelque sorte dans sa phase de maturité, bénéficier d'un avis et prendre la mesure exacte des changements irréversibles qui sont en train de se produire et peut-être s'interroger sur les points sur lesquels une nouvelle impulsion était utile.

Le Président de la République, pas plus tard que lundi, faisait un point sur le même sujet avec les associations environnementales issues du Grenelle de l'environnement, dont je salue quelques éminents représentants sur ces bancs, et faisait alors la même analyse et la même proposition.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Je suis heureuse aussi, car ça n'est pas un traditionnel bilan, me semble-t-il, avec son volet de critiques, de satisfecit, d'exhortations, mais c'est le signe qu'un pas est en train d'être franchi dans l'appropriation du Grenelle puisqu'il est aujourd'hui à l'ordre du jour de l'institution qui réunit les représentants de la société civile.

Il est même, d'une certaine manière, un premier aboutissement. Il est en même temps une veille opératoire qui va nous permettre d'affiner nos stratégies de déploiement du Grenelle alors que l'on est en cours de finalisation de la quasi-totalité des décrets issus du Grenelle - 90 % environ - et que tous les outils juridiques sont maintenant à la disposition des acteurs.

C'est bien, enfin, que le Conseil économique, social et environnemental, qui doit son nouveau périmètre au Grenelle de l'environnement, puisse s'en saisir à son tour comme objet et contribuer par ce projet d'avis à apporter des solutions, des propositions opérationnelles sur le mouvement qui a initié sa transformation.

Cela dit, le Conseil économique, social et environnemental n'a pas attendu cet avis pour marquer sa filiation ou sa fidélité à l'esprit du Grenelle de l'environnement. Récemment, on a eu des événements ici même, dans cet hémicycle, qui en ont témoigné, sur la biodiversité, sur le schéma national des infrastructures de transports ou encore lors de la grande conférence accueillie à la fin janvier - pour laquelle je voudrais encore vous remercier, Monsieur le Président, pour votre hospitalité - sur le sommet Rio + 20 qui, je crois, a permis de donner une nouvelle impulsion au processus auquel nous tenons beaucoup et qui n'avance pas aussi bien que nous le souhaiterions.

Cela étant dit, je ne partage pas tout dans votre projet d'avis. Notamment, je ne partage pas le terme - qui, je crois, apparaît jusque sur la quatrième de couverture - « d'essoufflement ». Il me semble que l'on peut parler d'étape et, surtout, de changement de mode. Le Grenelle a été un sprint, il est aujourd'hui un marathon, mais ça n'est pas parce que l'on passe en mode marathon que l'on est essoufflé ; on a même besoin plus que jamais de son souffle.

On a changé de constante de temps, comme on le dit en physique, mais c'est normal. À l'automne 2007, il y avait eu ces quatre mois qui ont abouti aux 268 engagements du Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui, on est sur l'horizon de la mise en œuvre concrète. Bon nombre des objectifs du Grenelle de l'environnement sont fichés à moyen terme, après dix ans en 2020, et c'est pour cela qu'il est raisonnable de changer de rythme, au risque de donner l'impression d'un ralentissement alors qu'en réalité, il s'agit tout simplement d'un autre type de course. Nous avons besoin de ce nouveau rythme pour tenir la distance, comme nous avons besoin de renforcer, de diversifier la mobilisation pour pouvoir atteindre nos objectifs. Si je voulais continuer à faire de la métaphore sportive, sur certains sujets, il y a besoin de pouvoir de temps en temps passer les relais.

Dans ce contexte d'un horizon 2020, il n'est pas si dramatique que l'on ne soit pas parfois exactement dans les temps, à la seconde près. Ce qui me semble plus important, essentiel, c'est que tous les acteurs soient bien impliqués dans le processus, non seulement l'État et les politiques - c'est leur première responsabilité -, mais aussi tous les autres.

Dis-je cela pour dédouaner ? Non, tout n'est pas parfait. La question du changement de rythme n'épuise pas tous les sujets et d'ailleurs, ne répond pas à toutes les critiques que vous formulez, pour certaines, je le crois, justement. Par exemple - un exemple qui me mobilise beaucoup et sur lequel j'éprouve aujourd'hui de très grandes insatisfactions - c'est le report modal vers le fret ferroviaire. Il prendra plus de temps que prévu. Il passe par une transformation complète de notre système ; ça n'est pas simple de caler les choses et c'est un sujet sur lequel j'éprouve aujourd'hui une grande insatisfaction.

J'éprouve également, pour d'autres raisons, une insatisfaction à l'égard du rythme de conversion à l'agriculture biologique, même si le mouvement est fortement engagé et même s'il faut bien tenir compte de la durée de transition incompressible qu'implique la conversion à l'agriculture biologique. Il faut aussi faire la part de tout ce que la mise en œuvre, la mise en pratique recèle toujours d'anicroches, de blocages, de lenteurs. Cela fait partie des résistances du réel ; on est en phase de réalisation du Grenelle, il est normal que ce soit plus rude, plus rugueux que la phase initiale de conception qui, il faut le dire, s'est faite dans un grand enthousiasme. Et puis, il faut prendre le temps d'accomplir ce que l'on a rêvé, accepter l'épreuve du réel, seul moyen de changer vraiment la vie, comme on dit. Finalement, c'est là-dessus que nous sommes attendus par les Français dans notre capacité à métamorphoser la vie quotidienne.

S'il y a une expression que j'aurais voulu voir dans la quatrième de couverture - et que je vous propose peut-être pour une nouvelle édition ! - c'est celle de « rupture positive ». J'utilisais le joli mot de « métamorphose » repris par Edgar Morin ici même, à l'occasion de son discours introductif à la conférence Rio + 20. Je pense qu'il pourrait revendiquer celui de rupture positive également.

Je vous donne quelques exemples de ces sujets sur lesquels je n'éprouve pas les mêmes insatisfactions que ceux que j'ai cités. Entre 2005 et 2010, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique est passée de 9 % et quelques à presque 13 %. Nous sommes sur le bon chemin et au bon rythme pour atteindre l'objectif ambitieux de 23 % en 2020. Nous sommes sur le bon chemin et au bon rythme si l'on veut considérer - ce qui est la vérité - que cette part de 9 % et quelques était absolument stable depuis des années, depuis l'entrée en fonction du dernier grand barrage hydroélectrique. Nous n'avons donc pas augmenté notre part de 30 % en l'espace de quelques années, nous avons fait beaucoup plus : nous avons initié toutes sortes de nouvelles filières qui, aujourd'hui, sont en train de prendre leur essor.

Dans le domaine des transports, autre exemple, le bonus malus a véritablement favorisé la baisse des consommations d'hydrocarbures importés, accéléré fortement le rythme de transformation de notre parc automobile. On est passé de 149 grammes de CO₂ par kilomètre à 130 grammes en l'espace de trois ans. Avec le bonus malus, la France est la première en termes d'émissions moyennes par véhicule en 2010 en Europe.

Du côté de la programmation des infrastructures, le Grenelle a tenu ses promesses avec un changement de paradigme. Par le passé, 2/3 des financements d'État allaient à la route et 1/3 allait aux alternatifs à la route. Aujourd'hui, c'est le contraire, 1/3 va à la route - oui, il y a de l'entretien, quelques nouveaux projets sur lequel l'État a pris des engagements - mais 2/3 vont sur les alternatifs à la route. Bien sûr, les lignes à grande vitesse dont on parle beaucoup, de 1 000 kilomètres d'ici à 2020, mais aussi - on en parle moins et c'est dommage - le renouveau de la voie fluviale avec la refonte de voies navigables de France et plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements nouveaux dans l'entretien, dans l'ordinaire, car ces centaines de millions d'euros - 850 de mémoire - s'entendent hors gros investissements comme celui du canal Seine Nord Europe, qui est de plusieurs milliards.

La politique du logement a été soulevée par les uns ou les autres à propos des professions, notamment, qui œuvrent dans le bâtiment. En matière de logement, nous avons dépassé nos objectifs parce que les professionnels les ont anticipés, tout simplement. Au premier semestre 2011, le label BBC - bâtiment basse consommation énergétique - a déjà été demandé pour 100 000 logements neufs énergétiquement performants ; ils étaient 1 000 en 2007. C'est vraiment la politique qui a anticipé les engagements du Grenelle de l'environnement, qui s'est transformée plus vite que prévu.

Dernier exemple, la préservation de la biodiversité, dont on parle trop peu en ce moment, reste une préoccupation majeure. Elle était au cœur du Grenelle de l'environnement. Ce sont bien treize nouvelles réserves naturelles nationales, couvrant presque 17 000 hectares, qui ont été créées depuis. Les chiffres pourraient ainsi être multipliés.

Votre projet d'avis souligne bien que le Grenelle est un projet de transformation de la société. Ce n'est pas seulement une liste d'objectifs, de cibles à atteindre. C'est un modèle de transformation de la société vers le développement durable. Nous sommes dans des changements en profondeur. C'est la raison pour laquelle, aussi, les réussites et les déceptions se mélangent et font écho l'une à l'autre.

Vous souhaitez que le plus grand nombre soit associé au processus dans les écoles, dans les familles. J'en suis tout à fait d'accord. L'Éducation nationale a bien bougé ; il s'y est fait des choses remarquables. Par exemple, une part non négligeable des programmes de géographie en classe de cinquième est consacrée aux problématiques environnementales. C'est un mouvement à poursuivre. On le poursuivra dans les écoles, mais aussi dans la formation des maîtres, puisque ce sont des générations entières qu'il faut sensibiliser et former.

À côté de l'élève et du professeur, la transformation passe aussi par la mobilisation du consommateur. Nous sommes dans une société de consommation. Je crois beaucoup, non seulement au pouvoir d'achat, mais au pouvoir de l'achat pour transformer nos modèles, et pour cela à la nécessité d'apporter une information pour que le consommateur puisse mettre son acte d'achat en accord avec son éthique ou les principes qu'il revendique par ailleurs.

Nous le testons en ce moment même. C'était un des objectifs du Grenelle de l'environnement, avec 168 entreprises, un millier de références. L'objectif est ici d'être pilote, pilote en vue d'une extension du dispositif en France, pilote au niveau européen en vue d'un étiquetage un jour généralisé, qui nous permettra finalement de mettre en pratique un certain nombre des paroles et des déclarations qui sont parfois faites sur ces questions.

Vous avez parlé des lanceurs d'alerte. C'est un sujet d'une grande difficulté. Eux-mêmes sont confrontés à une incompréhension, parfois une inadaptation des structures de la société, des entreprises, des institutions, pour faire le juste écho à leur appel.

Les lanceurs d'alerte tiennent particulièrement au cœur de quelqu'un qui a défendu le principe de précaution, Monsieur le Président vous vous en souvenez bien. Il faut imaginer une manière de protéger ceux qui sont des vigiles, des vigiles parfois vulnérables, des vigiles très souvent isolés de ce que l'on pourrait appeler la conscience environnementale.

C'est une question de nature sociale. L'idée d'un agenda social patronat/syndicats est une excellente idée. Je serais heureuse que le CESE s'en saisisse et puisse aller plus loin sur ces questions.

L'appropriation se fera par la démocratie, par la collégialité. Vous souhaitez développer la gouvernance à cinq. Je partage ce souhait. L'esprit du Grenelle doit souffler dans les territoires. En ce moment, je travaille à la réforme, à la refonte de la gouvernance de la biodiversité. Les choses se passent très bien, même mieux que je l'aurais cru moi-même. Le préfet Schmitt m'a rendu un rapport d'une grande qualité. Nous réussissons, en ce moment, à avancer de manière presque consensuelle. C'est un exemple parmi d'autres, mais je voulais aussi le souligner.

Le Grenelle est une opportunité. Il est même l'opportunité de faire enfin comprendre que l'environnement n'est pas avant tout une contrainte, n'est pas seulement une contrainte, n'est pas par essence une contrainte. Le Grenelle est une opportunité pour tous, en particulier pour nos entreprises et nos industries. Encore faut-il que nous le démontrions.

On l'illustre dans l'ordre de l'innovation. Plus du tiers des projets qui ont été labellisés dans les pôles de compétitivité sont relatifs à des enjeux de développement durable. C'est trop peu connu.

On l'illustre en renforçant les PME, notre industrie et les entreprises de taille intermédiaire performantes. J'ai de beaux exemples en tête. Je visitais, pour le quatrième anniversaire du Grenelle, à Lyon, l'entreprise ALDES, leader européen dans les techniques de la ventilation mécanique, des choses assez simples techniquement. Il y a quarante ans, c'était un sous-traitant régional

spécialisé dans l'emboutissage. Aujourd'hui, ils font les VMC nouvelle génération pour tous les logements aux normes Grenelle. Ils emploient 1 300 personnes, dont la plupart sont des emplois créés par le Grenelle de l'environnement.

Dans un contexte économique que vous connaissez, les chiffres viennent confirmer cette idée que le Grenelle peut être une opportunité, y compris une opportunité pour les industries, l'emploi, la croissance.

Il y a quelques mois, on a arrêté les comptes 2009 de l'environnement. Même au plus fort de la crise économique et financière en 2009, l'économie verte est restée valeur sûre, presque la seule valeur sûre. Elle résistait mieux que le PIB, elle continuait à créer de l'emploi, elle affichait un excédent commercial de 750 millions d'euros. Ce que l'on pressent des chiffres 2010, pourrait venir confirmer cette tendance. En période de crise, l'on n'a pas besoin de moins d'environnement ou de moins de Grenelle ; on a besoin de plus de Grenelle pour préparer le rebond et passer mieux la crise.

J'ai entendu les commentaires qui ont été faits ici, à cette tribune, tout à l'heure, et les réticences de certains ; je l'avais entendu dire par ailleurs. Il ne faut pas oublier les filières agricoles et la tension qui existe autour de la place de l'agriculture dans le Grenelle de l'environnement et dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Dans le Grenelle de l'environnement, il y a beaucoup d'objectifs en terme agricole, dont certains sont extrêmement ambitieux : agriculture raisonnée, haute valeur environnementale, un système de certification qui va avec, le plan Ecophyto, avec la réduction des apports de pesticides... Je parlais de l'enthousiasme qui a accompagné le sprint, les quatre mois du Grenelle de l'environnement. Il y avait quelques sujets de tension vive, à l'occasion même du Grenelle de l'environnement. Le plan Ecophyto a été l'un d'eux, comme par ailleurs la question des déchets d'incinération et de la mise en décharge dans un autre groupe.

Tout cela ne doit pas être vu comme des sanctions. Sans doute nous appartient-il de mieux le partager, parce que ce sont des dynamiques de changement et des opportunités, pour peu qu'on les présente bien. C'est sans aucun doute un des enjeux qui reste, un des enjeux sur lequel le CESE peut aussi, Monsieur le Président, nous aider pour la suite, que de réussir à la fois à valoriser ce qui a été fait par les uns et les autres dans le cadre du Grenelle de l'environnement - puisqu'il y a chez certains un sentiment d'injustice, un sentiment que l'on demande toujours plus et qu'il n'est pas porté de reconnaissance sur ce qui a été fait - et de trouver ensemble les moyens de réengager le dialogue et de décriper les situations.

Il reste le nerf de la guerre - je l'ai gardé pour la fin, je n'allais pas parler d'argent au début - : la question du financement.

Je parlais tout à l'heure des projets labellisés dans le cadre des pôles de compétitivité. Je disais qu'il y en avait un tiers dans le domaine du développement durable. Savez-vous quelle est la part des investissements d'avenir - 35 milliards en tout - consacrée à la conversion écologique ? Cette part

ne reflète pas la réalité, puisqu'une grosse part des investissements d'avenir est consacrée aux campus, à la recherche. C'est 10 milliards sur 35 milliards. Pour moi, les 10 milliards représentent plus de 10 sur 35 compte tenu de ce qui a été réservé par ailleurs pour le secteur de la recherche et pour les campus.

Dix milliards consacrés à la conversion écologique dans les investissements d'avenir, c'est la reconnaissance par les choix financiers de cette réalité que je martelais tout à l'heure, qu'en période de crise l'on n'a pas besoin de moins de Grenelle mais de plus de Grenelle.

Vous le suggérez, tout comme la Cour des comptes - vous la rejoignez sur ces sujets - la question de la fiscalité et notamment des dépenses fiscales défavorables à l'environnement doit continuer à être posée. Il y a des choses à faire.

C'est un sujet sur lequel nous avançons. Par exemple, concernant la mise en place au taux normal d'une TVA sur la vente de produits phytosanitaires aux particuliers, nous en avons fait partie. Il n'était pas raisonnable - et j'ai fortement milité pour cela - que les produits phytosanitaires aux particuliers soient vendus à taux réduit comme s'ils étaient des produits de première nécessité. Des produits par ailleurs tout à fait inoffensifs.

Dans tous les cas, nous ne devons pas perdre de vue que les moyens de l'État ne sont pas infinis et qu'ils ont même tendance à être plutôt plus réduits en cette période de crise. En toute matière, et notamment dans ces matières de conversion écologique qui sont très consommatrices, nous devons chercher à mobiliser les financements privés. Il y a toutes sortes d'outils ; certains sont déjà utilisés, d'autres très insuffisamment. Nous pouvons progresser en la matière. Je pense à la prise en compte de l'environnement comme critère favorable d'affectation des ressources de l'épargne. C'est tout le sens de l'investissement socialement responsable, que je soutiens et que nous développons avec le Grenelle.

Vous l'avez compris, je voudrais vous convaincre que le Grenelle ne s'est pas essoufflé !

Vous êtes le témoignage que le Grenelle ne s'est pas essoufflé. Donc, vous ne pouvez pas laisser passer cela. La photo, que je regardais tout à l'heure, est la preuve qu'autour du Grenelle, l'on peut encore passer de bons moments et se dire des choses ; l'on peut créer du dialogue et de la dynamique. Le Grenelle de l'environnement est un projet perpétuellement en devenir, il est en train d'entrer dans nos mœurs.

La vraie transformation du Grenelle de l'environnement s'effectue maintenant. En 2007, il y a eu le temps de l'enthousiasme pour tous les acteurs du Grenelle. Puis, un enthousiasme médiatique est venu se greffer sur le Grenelle. Mais la vraie transformation se fait aujourd'hui, alors que nous sommes en train de sortir les derniers décrets issus du Grenelle de l'environnement.

Il faut maintenant que ces outils soient repris et qu'ils se propagent par capillarité dans la société civile. La société civile, vous en êtes l'illustration, les garants et les référents, vous avez donc un rôle à jouer dans cette nouvelle étape.

Je me félicite beaucoup aussi que le Grenelle essaime comme méthode de gouvernement. Au début, lorsque l'on a vu naître, ici ou là, tous ces projets - chacun voulait son Grenelle ! - ceux qui y avaient participé se sont un peu énervés, se disant : « *On aurait dû breveter !* ». Tout le monde voulait son Grenelle... C'est une bonne nouvelle que tout le monde veuille un Grenelle, parce que c'est le signal que l'on a fait de l'innovation politique, que l'on a créé une méthode « unité de temps, unité de lieu, unité d'action », avec la pluralité des expériences et des opinions. Voilà quelle est la recette du Grenelle de l'environnement et ça marche. Je l'ai appliquée récemment aux Assises du ferroviaire, qui nous ont aidés et qui nous aident encore aujourd'hui à avancer. Je dis « *qui nous aident encore aujourd'hui* » car nous n'avons pas fini d'en moissonner les fruits. Cela fût également le cas à l'occasion de la Table ronde sur l'efficacité énergétique. On peut poursuivre sur d'autres sujets.

Pourquoi ne pas utiliser demain cette méthode, par exemple sur la question du financement de la conversion écologique ? Y a-t-il un Grenelle du financement à imaginer ? Pourquoi pas. En tout cas, cette méthode bénéficiera des retours d'expérience que vous nous ferez. À côté de la fixation des objectifs, sans doute nous poserons-nous davantage que par le passé la question des modalités de réalisation, afin d'éviter les biais et les travers qui ont existé dans le Grenelle de l'environnement. Sur ce sujet, je suis prête à prendre toutes les critiques par exemple sur la façon dont ont été menées nos politiques en matière de photovoltaïque. Critiques qu'il faut tempérer par le fait que tous les pays d'Europe ont subi les mêmes problèmes ; ce n'était pas seulement de notre faute. C'est vrai qu'il a été compliqué pour les professionnels de voir les tarifs changer à de multiples reprises et de voir un dispositif, qui était fondé seulement sur les puissances, être calé (comme en ont témoigné encore, mardi, les annonces du Président de la République devant les salariés de Photowatt) sur la création de filières industrielles.

J'attache une grande attention au rôle joué par le Comité national de développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE), qui est une instance stratégique de débats et de suivi du Grenelle. Il se réunit régulièrement, sous ma présidence. Je serai très heureuse, Madame la rapporteure, si vous acceptiez de participer à une réunion technique du CNDDGE.

Le Grenelle n'est pas seulement un enjeu écologique - même si un enjeu écologique, c'est déjà énorme - c'est aussi un enjeu démocratique. C'est une métamorphose de notre société, elle est à ce prix. Je constate que le Conseil économique, social et environnemental, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres, y prend toute sa place. Et c'est bien son rôle !

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame la ministre, nous sommes très sensibles à votre franchise. Nous avons bien compris que certains termes vous faisaient réagir, mais peut-être étaient-ils utilisés à cet escient... Vous nous demandez de passer du stade du sprint à celui du marathon, j'espère que ce n'est pas pour terminer au pas !

Je voudrais vous dire, Madame la ministre, à quel point nous sommes très sensibles au fait que le CESE peut être la maison du Temps long et peut ouvrir des chantiers pluriannuels sur ce qui pourrait modifier en profondeur la structure de notre société. Nous sommes très sensibles au fait que vous ayez mis l'accent sur la méthode du Grenelle à laquelle je crois à titre personnel ; et je crois que nous sommes très nombreux dans ce cas. Nous croyons que si le changement est important, la conduite, la préparation au changement le sont encore plus. Cela ne sera pas possible dans une relation binaire entre celui qui exerce l'autorité et celui qui la subit, mais grâce à un dialogue autour d'une méthode, que vous mettez en avant. Je suis convaincu que cette méthode peut permettre à chacun de dépasser ses intérêts pour mettre son intelligence au service d'une cause, qui est l'avenir de notre planète.

Je me réjouis de vos révoltes et de vos insatisfactions, car le plaisir que nous avons de vous recevoir ne peut que nous amener à tenter de régler vos insatisfactions et d'atténuer vos révoltes. Nous vous souhaitons, Madame la ministre, un très bon après-midi.

M. le Président. Mes Chers collègues, pour information, le prochain Bureau devra peut-être étudier des modifications d'agenda pour réintroduire une séance le 27 mars, car le rapporteur sur l'avis sur la dette souhaite bénéficier d'un délai de quinze jours de plus pour mener à bien les travaux.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- nombre de votants : 192
- ont voté pour : 180
- se sont abstenus : 12

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Guirkinger, Président de la commission temporaire.

M. Guirkinger. Monsieur le Président, Chers collègues, les nouvelles règles de notre assemblée me confèrent le privilège de conclure. Merci pour ce vote qui adopte notre avis.

Je souligne deux points essentiels. Le premier concerne le Grenelle de l'environnement lui-même. Madame la ministre n'a pas apprécié le qualificatif de la quatrième de couverture, peu importe. Je suis sûr que nous pouvons avec elle nous retrouver sur l'idée de relancer ce processus, de rebondir, d'afficher une ambition forte pour créer un nouveau modèle de développement

économique, une nouvelle prospérité préservant l'environnement et les ressources naturelles. Je suis content de ce mot de prospérité. C'est un très beau mot, d'autant qu'il a été associé à une prospérité plus juste qui réduise les inégalités sociales et crée de l'emploi.

C'est un beau projet pour lequel il faut un nouvel élan. Ce matin notre commission a proposé que le titre de l'avis soit complété par un sous-titre « *Pour un nouvel élan* ».

Ce projet et cet élan d'ailleurs devraient davantage inspirer l'action publique et pourquoi pas les candidats à l'élection présidentielle ? En effet, nous sommes persuadés que ce projet peut rassembler une vaste majorité de la société civile et une vaste majorité de Français. Notre assemblée en fournit la démonstration.

Le deuxième point, c'est la gouvernance. J'ai progressivement acquis la conviction que la gouvernance à cinq est incontournable pour impulser le changement, contourner les trop nombreux blocages de notre société, pour échapper à tous les lobbies agités autour du pouvoir exécutif et législatif. La gouvernance à cinq n'est pas la concertation, mais la co-construction pour mobiliser sur des engagements collectifs et donner aux Pouvoirs publics les moyens d'agir. Les acteurs de la société civile sont prêts. Les entreprises et les agriculteurs veulent être compétitifs, ils l'ont rappelé, sur les marchés de demain. Ils savent qu'il faut anticiper, mais veulent que les contraintes économiques soient mieux prises en compte. Les syndicats savent que les évolutions des modes de production sont inévitables, mais ils veulent que les salariés soient mieux formés aux nouveaux métiers et que les bouleversements économiques soient maîtrisés au niveau des conséquences sociales.

Enfin, les associations de protection de l'environnement, ces dernières années, ont fait un travail remarquable en faisant redécouvrir la fragilité de notre planète, mais mesurent aussi les efforts qui restent à faire pour mieux intégrer l'économique et le social dans leurs actions.

La société civile est prête pour un nouveau modèle de développement. Le Conseil économique, social et environnemental est prêt à jouer un rôle important. Il devrait être plus écouté, surtout quand il crée un large consensus au niveau de ce nouveau mode de développement.

Quelques autres commentaires sont à faire. Nous avons abordé avec beaucoup de prudence l'organisation des pouvoirs exécutifs. Autre point important, ce nouvel élan nécessitera une adaptation de la représentation nationale des collectivités locales. Qui peut s'engager pour le compte des collectivités locales ? Est-ce le Sénat ou les associations d'élus ? La question est d'autant plus importante que nous avons été impressionnés par la complexité des choses qui règnent dans les territoires en matière de développement durable. J'avais utilisé le mot de « chaos » comme Madame la ministre est sensible au poids des mots. Notre sentiment est qu'il y avait une espèce de chaos au niveau des politiques de développement durable dans les territoires.

Pour diriger, des choix sont à faire. Pour nous, la politique environnementale manque de priorités, d'où ce foisonnement de décrets, de textes, de lois et de réglementations. Il faut revenir aux priorités fondamentales exprimées dans la loi Grenelle 1 : changement climatique, biodiversité, environnement et santé, et nous y avons ajouté l'étalement urbain qui est un problème majeur dans notre pays.

Autre point essentiel, l'importance de la fiscalité environnementale et du signal pris. Les Pouvoirs publics manquent d'ambition et de constance. Ce n'est pas le débat autour du financement des problèmes budgétaires. Ce chapitre de notre avis mériterait de retenir l'attention des décideurs politiques, parce que le fait qu'il soit aussi largement voté, est un bon signal.

M. le Président. Il serait intéressant que vous indiquiez le sens donné au mot « chaos ». Ce n'est pas le désastre, mais seulement la multiplication des acteurs et la difficulté de rendre qui fait quoi ?

M. Guirking. Mon message a été entendu. Oui, c'est un peu cela.

Je remercie tous ceux qui ont participé au travail de cette commission temporaire, pour leur assiduité, pour la qualité de nos débats et leur contribution. Je ne regrette pas d'en avoir pris la présidence. Nous avons eu un excellent travail d'équipe avec Mme Crosemarie et sa connaissance des dossiers et son implication méritent d'être soulignées. Merci aussi à nos administrateurs, Serge Peron, Didier Mariani, ainsi qu'à notre assistante, Julie Nérovique.

Merci à tous.

(Applaudissements).

M. le Président. Merci. La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heures trente cinq.

Prochaine séance le mardi 28 février 2012 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet *Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan*

<p>Amendement n° 1</p> <p>Déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</p> <p>Page 5 - ligne 22 - remplacer « dès l'enfance » par « tout au long de la vie ».</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</p> <p>Page 5 - ligne 24 - remplacer (ou ajouter) « l'éducation informelle » par « l'éducation non formelle ».</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse</p> <p>Page 5 - ligne 28 - ajouter dans la continuité : « et les élus associatifs ».</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Déposé par le groupe de la coopération</p> <p>Page 18 - lignes 19 à 20 - remplacer « grâce à la gouvernance à cinq approfondie qui a été le grand succès des premières phases du Grenelle au niveau national » par « de la société civile grâce notamment à la gouvernance à cinq qui doit être améliorée ».</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</p> <p>Page 20 - ligne 13 - ajouter une majuscule à Espace national de concertation.</p>

Amendement n° 6

Déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse

Page 21 - ligne 19 - ajouter un tiret à la suite :

« - que la formation des dirigeants associatifs bénévoles intègre des modules de formation au développement durable eu égard à la diversité des activités associatives et à leur éventuel impact environnemental ».

Amendement n° 7

Déposé par le groupe de la coopération

Page 21 - ligne 23 - supprimer « pérennisé » et remplacer par

« notamment au regard d'une meilleure représentativité de la diversité de la société civile, »

Amendement n° 8

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 27 - ligne 36- Après le mot « défini », insérer : « après négociation entre partenaires sociaux ».

Amendement n° 9

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 30 - ligne 36 - supprimer le mot « individuels »

Amendement n° 10

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 30 - supprimer les lignes 37 à 40.

Amendement n° 11

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 31 - supprimer les lignes 4 à 8

Amendement n° 12

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 21 - Après « pesticides » remplacer « semble rencontrer de nombreuses difficultés » par « est freiné par les contraintes agronomiques et économiques des agriculteurs »

Amendement n° 13

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 23 - après « constituée » insérer « et les agriculteurs, soumis aux complexités administratives françaises et européennes, perçoivent mal l'intérêt d'une telle démarche »

Amendement n° 14

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 23 - remplacer « et la France peine à rattraper son retard en agriculture biologique malgré une progression importante du nombre d'exploitations. Les calendriers de mise en œuvre ne pourront donc pas être respectés » par « Quant au développement de l'agriculture biologique, la France ne parvient pas à respecter les calendriers de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement »

Amendement n° 15

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 27 - après « écophyto » insérer « », facultatives jusqu'en 2014, » puis supprimer « ainsi »

Amendement n° 16

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 29 - après « années » remplacer la fin de la phrase par « accentué leur réflexion et leurs pratiques vers une agriculture moins consommatrice d'intrants et plus durable et cette voie doit être poursuivie. »

Amendement n° 17

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - lignes 30 et 31 - supprimer « l'agriculture de masse doit continuer à évoluer vers des modes de production plus durables. »

Amendement n° 18

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - ligne 31 - après « politique » insérer « européenne et nationale »

Amendement n° 19

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 35 - lignes 33 à 39 - après « il convient » remplacer la fin du paragraphe par « : d'accentuer les recherches en biologie, en agronomie et dans les techniques de production pour accélérer la réduction d'utilisation d'intrants tout en poursuivant l'accroissement nécessaire de la productivité agricole. Parallèlement il est nécessaire de développer un système efficient et indépendant d'information et de vulgarisation des nouvelles connaissances abordable pour l'ensemble des agriculteurs.»

Amendement n° 20

Déposé par M. Lucas ((groupe des personnalités qualifiées)

Page 36 - ligne 3 - après « **recherche** » insérer « **en biologie, en agronomie et** » et après « **innovations** » remplacer « **agronomiques** » par « **technologiques** ».

Amendement n° 21

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 36 - lignes 4 et 5 - supprimer « **permettant notamment une diversification des cultures et des itinéraires techniques ;** »

Amendement n° 22

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 36 - ligne 10 - après « **agricoles** » insérer « **tant commune que nationale,** »

Amendement n° 23

Déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées)

Page 36 - ligne 13 - après « environnemental » insérer « **mesuré notamment à l'aune de la diversité et de l'équilibre des productions des exploitations,** »

Amendement n° 24

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 42 - ligne 10 - Compléter la phrase du paragraphe, en ajoutant :
« dont les impacts économiques et sociaux devront également être pris en compte ».

Amendement n° 25

Déposé par le groupe de l'artisanat

Page 43 - ligne 9 - Après les mots « justice fiscale », insérer :

« , recherche de cohérence entre fiscalité nationale et locale ».

Amendement n° 26

Déposé par le groupe de la coopération

Page 54, CONCLUSION

Lignes 26-29 : supprimer « Les acquis du Grenelle de l'environnement doivent être préservés et les objectifs poursuivis en dynamisant le dialogue environnemental dans le cadre d'une gouvernance à cinq renouvelée. »

Ligne 31 - après « les inégalités sociales » - ajouter : « Il propose donc une nouvelle étape : une relance de la concertation par un Grenelle du développement durable. »

Annexe 2 : Suite donnée par la commission temporaire aux amendements déposés sur le sujet *Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 5 - ligne 22 - remplacer « dès l'enfance » par « tout au long de la vie ».

Amendement n° 2

Cet amendement déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 5 - ligne 24 - remplacer « l'éducation informelle » par « l'éducation non formelle ».

Amendement n° 3

Cet amendement déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 5 - ligne 28 - ajouter dans la continuité :
« et les responsables associatifs ».

Amendement n° 4

Cet amendement déposé par le groupe de la coopération a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 18 - lignes 18 à 20 - remplacer après « mobilisation »
par

« des acteurs de la société civile, grâce notamment à la gouvernance à cinq, qui a été l'un des grands succès du Grenelle de l'environnement. Cette gouvernance doit être enrichie au regard d'une meilleure représentativité de la diversité de la société civile ».

Amendement n° 5

Cet amendement déposé par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 20 - ligne 13 - ajouter une majuscule à Espace national de concertation.

Amendement n° 6

Cet amendement déposé conjointement par le groupe des associations, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 21 - ligne 19 - ajouter un tiret à la suite :

« - que le Fonds national de la vie associative (FNDVA) prenne en charge la formation au développement durable des dirigeants associatifs. »

Amendement n° 7

Cet amendement déposé par le groupe de la coopération a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 21 - ligne 23 - supprimer "pérennisée» et remplacer par « améliorée »

Amendement n° 8

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il se situait Page 27, il trouve désormais Page 28 :

Page 28 - ligne 2- Après « le CESE », ajouter :

« , **qui appelle les partenaires sociaux à poursuivre les négociations,** » (la suite sans changement).

Amendement n° 9

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 30 - ligne 36 - supprimer le mot « individuels »

Amendement n° 10

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis défavorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 30 - supprimer les lignes 37 à 40.

Amendement n° 11

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis défavorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 31 - supprimer les lignes 4 à 8.

Amendement n° 12

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 21 - Après « pesticides » remplacer « semble rencontrer de nombreuses difficultés » par « rencontre de nombreuses difficultés, notamment liées aux contraintes économiques des agriculteurs,... » (la suite sans changement).

Amendement n° 13

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis défavorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 23 - après « constituée » insérer « et les agriculteurs, soumis aux complexités administratives françaises et européennes, perçoivent mal l'intérêt d'une telle démarche ».

Amendement n° 14

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis défavorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 23

- remplacer « et la France peine à rattraper son retard en agriculture biologique malgré une progression importante du nombre d'exploitations. Les calendriers de mise en œuvre ne pourront donc pas être respectés » par « Quant au développement de l'agriculture biologique, la France ne parvient pas à respecter les calendriers de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ».

Amendement n° 15

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 27 - après « écophyto » insérer « », facultatives jusqu'en 2014, » puis supprimer « ainsi ».

Amendement n° 16

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 29 - après « années » remplacer la fin de la phrase par « accentué leur réflexion et leurs pratiques vers une agriculture moins consommatrice d'intrants et plus durable et cette voie doit être poursuivie. »

Amendement n° 17

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - lignes 30 - après « L'agriculture » supprimer « de masse ». (la suite sans changement)

Amendement n° 18

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 31 - après « politique » insérer « nationale et européenne ».

Amendement n° 19

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 35 - ligne 39 - ajouter *in fine* la phrase suivante :

« Il est nécessaire également de développer un système efficient et indépendant d'information et de vulgarisation des nouvelles connaissances abordable pour l'ensemble des agriculteurs. »

Amendement n° 20

Cet amendement déposé par M. Lucas ((groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 36 - ligne 3 - après « la recherche» supprimer le groupe de mots « **sur les innovations agronomiques** » remplacer par « **et l'innovation biologiques, agronomiques et technologiques**. (la suite sans changement)

Amendement n° 21

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) est retiré

Amendement n° 22

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 36 - ligne 10 - après « agricoles » insérer « **européennes et nationales** » (la suite sans changement)

Amendement n° 23

Cet amendement déposé par M. Lucas (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la commission temporaire. Il est ainsi rédigé :

Page 36 - ligne 13 - après «environnemental» insérer « **mesuré notamment à l'aune de la diversité et de l'équilibre des productions des exploitations,** »

Amendement n° 24

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 42 - lignes 7 à 10 - modifier le paragraphe comme suit :

« Le CESE demande, en préalable à la conception de nouveaux dispositifs fiscaux, de réorienter les prélèvements et les dépenses fiscales existants vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ».

Amendement n° 25

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 43 - ligne 9 - Après « fiscalité », insérer : « nationale et locale ».

Amendement n° 26

Cet amendement déposé par le groupe de la coopération a reçu un **avis favorable** de la commission temporaire dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 54 - ligne 27 - après « objectifs » modifier la fin du paragraphe comme suit :

« de la loi Grenelle 1 poursuivis selon des modalités adaptées en dynamisant le dialogue environnemental dans le cadre d'une gouvernance à cinq améliorée. Le CESE se prononce pour une relance du processus qui ouvre sur un modèle de développement durable, inventant une nouvelle prospérité économique, modèle créateur d'emplois, préservant l'environnement et les ressources naturelles et réduisant les inégalités sociales. Cette relance s'appuierait sur une concertation avec les citoyens et la société civile.

Le CESE apportera sa contribution à cette nouvelle dynamique et à cette construction. »

Annexe 3 : *Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan*
 Diaporama illustrant les propos de Mme Pierrette Crosemarie, rapporteure



Un élan pour l'environnement

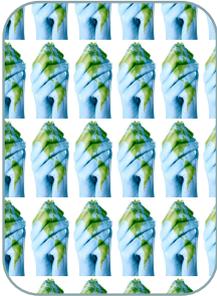
Une gouvernance inédite

Une dynamique qui s'essouffle

Des remises en cause



2



Des propositions

- Créer les conditions d'une nouvelle dynamique des acteurs ;
- Intégrer des objectifs environnementaux dans la production, la consommation et les comportements ;
- Mobiliser les financements et la fiscalité ;
- Définir des priorités combinant efficacités environnementale, économique et sociale.

3



Encourager l'éducation et la formation au développement durable dès l'enfance et tout au long de la vie





4



Stimuler la dynamique au niveau national

- En donnant au CESE toute sa place;
- En pérennisant la gouvernance à cinq ;
- En confortant le CNDDGE.



CESER
de France

Assemblée des Conseils Économiques,
Sociaux et Environnementaux Régionaux

5



Créer de nouvelles synergies à l'échelon territorial

- Le rôle des CESER ;
- Les comités de suivi du Grenelle de l'environnement



1^{er} collège : 39 conseillers représentants des entreprises et autorités professionnelles non salariées.

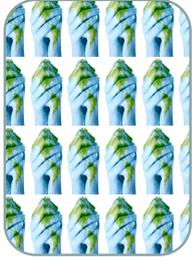
2^e collège : 39 conseillers représentants des syndicats de salariés.

3^e collège : 39 conseillers représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective.

4^e collège : 5 personnalités qualifiées nommées par le Préfet.

122 conseillers

6



Développer les droits environnementaux

- Un statut légal pour les lanceurs d'alerte ;
- Des règles pour les experts ;
- Des informations environnementales pour les comités d'entreprise ;
- Prise en compte des risques environnementaux



Sans bisphénol A



7



Mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production

- Une approche industrielle intégrée ;
- Gérer dans la durée les transitions ;
- Des filières nouvelles à développer.




8



Encourager des modes de production agricole durables

- Renforcer la recherche ;
- Poursuivre les actions d'information et de formation ;
- Évaluer les politiques agricoles avec des indicateurs de résultats.



9



Gérer dans la durée les transitions du bâtiment

- Mieux connaître la performance énergétique ;
- Aider à la rénovation thermique en fonction de l'efficacité énergétique et/ou de critères de revenu ;
- Lier les aides publiques à des clauses de qualité ;
- Améliorer l'offre et les contenus de formation ;
- Rendre plus lisibles et plus stables les dispositifs d'incitation.




10



Lutter contre la précarité énergétique des ménages

- Améliorer l'information sur les tarifs sociaux ;
- Déployer le programme « habiter mieux » ;
- Assurer un égal accès de tous à l'électricité ;
- Un plan européen contre la précarité énergétique.



11



Développer une sensibilité environnementale

- Affichage environnemental ;
- Signes de qualité.




12



Assurer la traçabilité sociale et environnementale des produits et services

Développer un label développement durable




13

Mobiliser les financements et la fiscalité

- Mettre à plat la fiscalité impactant l'environnement ;
- Construire une fiscalité environnementale économiquement et socialement acceptable ;
- Rechercher des financements innovants.

Catégorie	Pourcentage
Taxes introduites sur les produits pétroliers	67,9
Autres taxes sur les transports	27,8
Pollution ressources	4,7
Transport	-
Taxes sur l'énergie	-

14

Définir des priorités

- Changements climatiques ;
- Atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes ;
- Risques pour la santé et l'environnement

15



Evaluer à partir d'indicateurs de développement durable

- Vers la 2^{ème} conférence nationale des indicateurs du développement durable
- Des indicateurs spécifiques pour la biodiversité

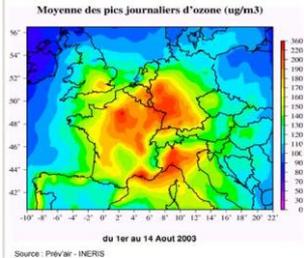



16



Améliorer la relation santé-environnement

- Mesurer l'importance des pollutions
- Mettre en place des mesures de prévention



Moyenne des pics journaliers d'ozone (ug/m3)
du 1er au 14 Aout 2003
Source : Pheval - INERIS



17

Renforcer le rôle de la société civile



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Pensons
Soyons durable
responsables

La société
civile européenne
en route vers
Rio+20

18

Sources

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/grenelle3.jpg>
<http://www.ec-mauriceau-asnieres.ac-versailles.fr/IMG/jpg/ecole.jpg>
<http://www.dco.polytechnique.fr/z-outils/images/site/logoX.gif>
<http://www.cfeedd.org/UserFiles/Image/InvitNEEDD2011.png>
<http://www.ceserpaca.fr/uploads/pics/schemarepartition.jpg>
http://www.efsa.europa.eu/cs/Satellite?blobcol=url_image&blobheader=image%2Fjpeg&blobkey=ID&blobnoche=false&blobtable=key_Topic&blobwhere=1178710289744&ssbinary=true
http://s.tf1.fr/mmdia/1/00/8/cheminees-d-usine-4141008ocracs_1713.jpg?v=1
<http://www.ensta-bretagne.fr/images/contenu/Mastere%20Specialise/winflo.jpg>
<http://videothèque.cnrs.fr/media//storyboard/1059/200000011530000002564.jpg>
http://archives.agriculture.gouv.fr/sections/magazine/dossiers/sia-sima-2009-agir-pour/sia-2009-agriculture/downloadFile/photo_f0/sloganSIA.jpg
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/AB005673-1.jpg>
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/imagecache/article_main/images/maison_avec_echarpe.jpg
<http://peribal.hi-pi.com/blog-images/64878/gd/1248260469/Label-Developpement-durable-le-sport-s-engage-du-CNOSF.jpg>
http://www.futura-sciences.com/images/ozone_2.jpg
http://www.agglo-qpsa.fr/newsletter/newsletter_2007-06-05_7089950428/resolveuid/348221958460580151e7f9e53f24a984/image_preview
<http://www.tlmd.lyon.fr/static/tlmd/contenu/TLMD%202010/logos/label%20lyon.jpg>
http://www.ecollectivites.net/uploads/tx_mgmarticles/French_Rio_20_logo.jpg
<http://www.planetworkshops.org/images/image/pensons-soyons.jpg>

19